

SUISSE-EUROPE SI LOIN, SI PROCHES

P. 18 APRÈS UNE PAUSE DE DEUX ANS,
LES NÉGOCIATIONS EN VUE
D'UN ACCORD INSTITUTIONNEL
ENTRE LA SUISSE ET L'EUROPE ONT
REPRIS. L'OCCASION DE REVENIR SUR
L'ÉVOLUTION DU PROJET EUROPÉEN
DEPUIS LES ANNÉES 1950.

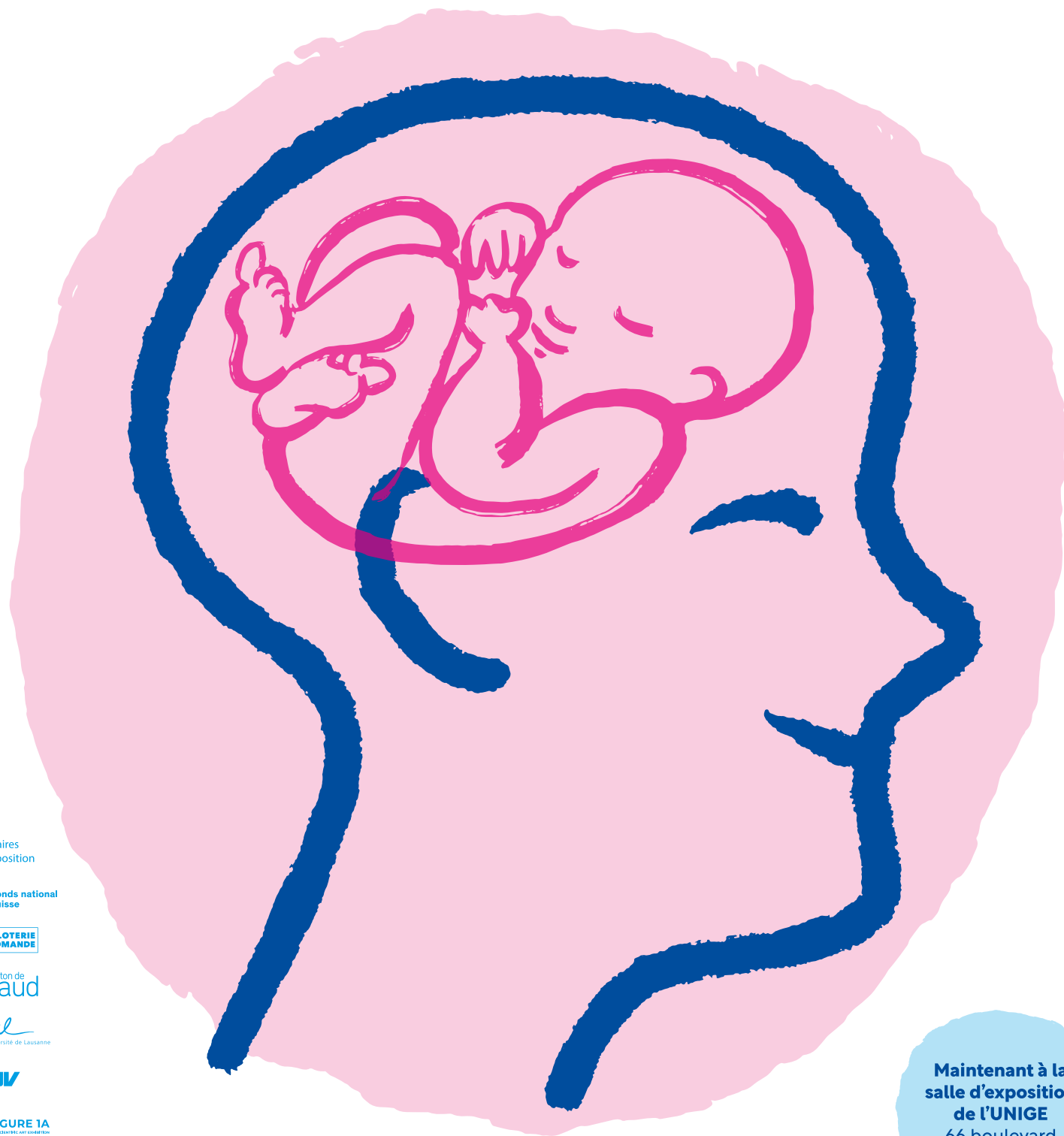
RECHERCHE
NOMMER DES LIEUX
EN ISRAËL
ET EN PALESTINE
PAGE 13

L'INVITÉ
PIERRE KRÄHENBÜHL,
LES MOTS SUR L'HORREUR
DE LA GUERRE
PAGE 38

TÊTE CHERCHEUSE
ALEXANDRA CALMY:
«JE VEUX AIDER LES
PLUS VULNÉRABLES»
PAGE 46



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**



Partenaires
de l'exposition



Maintenant à la
salle d'exposition
de l'UNIGE
66 boulevard
Carl-Vogt

Bébé en tête

Du 16 septembre
au 17 novembre 2024

Une exposition pour
briser les tabous autour
de la période périnatale

unige.ch/-/bebe-en-tete

bebe-en-tete.ch
Groupe de recherche périnatale
de Lausanne UNIL-CHUV

HUG Hôpitaux
Universitaires
Genève



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

04 ACTUS
09 THÈSES DE DOCTORAT

RECHERCHE

10 ARCHÉOLOGIE
IL Y A 6000 ANS,
HOMMES ET FEMMES
ÉTAIENT ÉGAUX FACE
AUX RESSOURCES



Une analyse isotopique de restes humains datant du Néolithique a permis d'apporter un éclairage sur l'alimentation et la mobilité de ces individus ayant vécu en Valais à l'époque de l'avènement de l'agriculture.

13 TOPONYMIE
EN ISRAËL ET EN
PALESTINE, NOMMER
LES LIEUX EST LOURD
DE SENS



L'équipe de Frédéric Giraut, spécialiste de la dénomination des lieux géographiques, étudie les points chauds toponymiques. Israël et la Palestine en font partie, tout comme la Turquie, l'Afrique du Sud ou encore le Canada.

DOSSIER: SUISSE-EUROPE SI LOIN, SI PROCHES



18 SEPT DÉCENNIES D'INTÉGRATION EUROPÉENNE

Catherine Hoefler, responsable du Centre de compétences Dusan Sidjanski en études européennes, porte un regard rétrospectif sur plus de 70 ans d'intégration européenne et analyse les changements récents intervenus au sein de l'Union, à la lumière du conflit ukrainien.

24 BILATÉRALES III: LA SUISSE ET L'UE METTENT LE PAQUET

Les négociations entre la Suisse et l'UE portent sur les questions institutionnelles telles que la reprise dynamique de l'évolution du droit européen, secteur par secteur, et le règlement des différends.

28 «ON S'ÉCHARPE SUR DES DÉTAILS ALORS QU'IL EXISTE UN TERRAIN D'ENTENTE»

En 2021, la Confédération claquait la porte des négociations sur l'accord-cadre avec l'Union européenne. Trois ans plus tard, les pourparlers ont repris, mais le dossier semble toujours patiner.

30 ASILE: UNE SOLIDARITÉ OBLIGATOIRE, MAIS FLEXIBLE

Un «Pacte de l'Union européenne sur la migration et l'asile» a été adopté en mai. La Suisse, qui fait partie de l'espace Schengen et du règlement de Dublin, doit définir les éléments qu'elle reprendra dans sa propre législation.



34 À QUAND UN RETOUR EN «LIGUE DES CHAMPIONS»?

Depuis 2021, la science suisse vit sous perfusion grâce aux mesures transitoires édictées par le Conseil fédéral. Un pansement indispensable, mais qui ne cache pas la plaie, selon Romain Cartoni, responsable du Service de soutien à la recherche de l'UNIGE.

36 EUROPE, UNE HISTOIRE VACHE

Le Vieux-Continent tire son nom d'un mot grec signifiant «la large» ou «au large regard». Et sa naissance en tant que réalité géopolitique est intimement liée à l'histoire d'une princesse enlevée à la Phénicie par le roi de l'Olympe.

Photo de couverture: Keystone /Martin Rütschi

RENDEZ-VOUS



38 L'INVITÉ «IL EST DIFFICILE DE TRADUIRE L'HORREUR DE LA GUERRE EN MOTS»

Directeur général du Comité international de la Croix-Rouge depuis avril, Pierre Krähenbühl a donné une conférence dans le cadre de l'Assemblée générale d'Alumni UNIGE.



42 EXTRA-MUROS KALAO OFFRE UNE MEILLEURE VUE À EULER

Un système d'optique adaptative a été installé sur le télescope suisse au Chili afin de corriger les effets de la turbulence atmosphérique. Il permettra de réaliser des images des compagnons stellaires autour d'étoiles proches.



46 TÊTE CHERCHEUSE «JE VEUX AIDER LES PLUS VULNÉRABLES»

La carrière d'Alexandra Calmy, cheffe de l'Unité sida des HUG, se confond avec l'histoire du VIH: un voyage en Haïti, épicentre de l'épidémie, une thèse sur les effets secondaires des trithérapies et l'étude du «patient de Genève».

50 À LIRE

DOMINIQUE SOLDATI-FAVRE
ÉLUE À LA NATIONAL
ACADEMY OF SCIENCES



Professeure au Département de microbiologie et médecine moléculaire (Faculté de médecine), Dominique Soldati-Favre a été élue membre internationale de la National Academy of Sciences (NAS). Elle y rejoindra la Section «sciences animales, nutritionnelles et microbiennes appliquées». Les travaux de Dominique Soldati-Favre portent notamment sur les parasites responsables de maladies humaines et animales telles que la malaria et la toxoplasmose.

HENRI BOUNAMEAUX
NOMMÉ «HONORARY
FELLOW» DE LA SWISS
SCHOOL OF PUBLIC HEALTH



Professeur honoraire de la Faculté de médecine, Henri Bounameaux a été nommé «Honorary Fellow» de la Swiss School of Public Health (SSPH+). Né à Liège en Belgique, Henri Bounameaux a rejoint la Faculté de médecine et les Hôpitaux universitaires de Genève en 1984. Parallèlement à ses fonctions de médecin-chef du Service d'angiologie et d'hémostase puis de directeur du Département de médecine interne des HUG, il devient professeur ordinaire en 2002, poste qu'il a occupé jusqu'en juillet 2019.

NEUROSCIENCES

Euphorie et malaise: le double pouvoir addictif du fentanyl

Antidouleur très puissant, le fentanyl a été détourné de son usage médical initial pour devenir une drogue mortelle responsable des trois quarts des décès par overdose aux États-Unis. Une étude parue le 22 mai dans *Nature* et dirigée par Christian Lüscher, professeur au Département des neurosciences fondamentales (Faculté de médecine), apporte un éclairage biologique sur le pouvoir d'addiction redoutable de cette substance. L'article montre en effet que le fentanyl agit, au travers d'un même récepteur cellulaire, sur deux populations de neurones distinctes se projetant dans deux régions différentes du cerveau et entraîne ainsi un effet euphorisant dans un cas et un malaise intense lors du sevrage dans l'autre. Cela expliquerait à la fois la double dépendance des individus au fentanyl, à savoir la recherche du bien-être que cette substance procure ainsi que l'évitement du sevrage qui s'ensuit, et pourquoi les opioïdes sont plus



addictifs que les autres drogues. En plus de remettre en cause les modèles actuels de l'addiction, ces résultats ouvrent une nouvelle piste pour améliorer les traitements de substitution et développer des antidouleurs puissants, mais avec moins d'effets secondaires.

PSYCHIATRIE

Un cerveau trop ou trop peu synchronisé prédirait la psychose

Une interconnexion trop forte ou trop faible entre certaines aires du cerveau pourrait être un marqueur prédictif de la psychose. C'est ce qu'on apprend à la lecture d'un article publié le 5 juin par l'équipe de Stephan Eliez, professeur au Département de psychiatrie et au Centre Synapsy de recherche en neurosciences pour la santé mentale (Faculté de médecine), dans *Biological Psychiatry: Cognitive Neuroscience and Neuroimaging*. Les scientifiques ont étudié une cohorte d'individus âgés de 5 à 34 ans et porteurs de la «microdélétion 22q11.2», une anomalie génétique touchant le chromosome 22 et qui provoque entre autres des troubles psychotiques à l'adolescence ou à l'âge adulte.

Ils se sont intéressés au développement du «couplage» des différentes régions cérébrales entre elles chez les membres de cette cohorte. Cette «synchronisation» cérébrale, et en particulier son optimisation, se développe de

l'adolescence à l'âge adulte. Grâce à des techniques d'imagerie par résonance magnétique, les neuroscientifiques ont observé sa maturation sur une période de douze ans, au sein de la cohorte et au sein d'un groupe contrôle.

Il en ressort que les patientes et patients porteurs de la microdélétion présentent un décalage de développement persistant depuis l'enfance, avec des régions d'hyper- et d'hypo-couplages dans l'ensemble du cerveau. Ce décalage est particulièrement marqué à l'adolescence dans trois régions du cerveau chez les individus avec la microdélétion ayant développé une schizophrénie, à savoir dans le cortex frontal, responsable de la coordination motrice volontaire et du langage, dans le cortex cingulaire, où se prennent certaines décisions, et dans le cortex temporal, siège des fonctions somato-sensitives. On observe un hypo-couplage dans les deux premières et un hyper-couplage dans la troisième.

MÉDECINE

Les régimes «paléolithiques» comportent des risques neurologiques

Les régimes hyperprotéinés, aussi appelés «paléolithiques», sont en vogue. Mais il vaudrait mieux s'assurer, avant d'en suivre un, que son métabolisme le tolère. Ces régimes comportent en effet le risque d'entraîner des troubles neurologiques sévères, comme le rapporte un article paru dans *Journal of Biological Chemistry* du mois de juillet. L'équipe de Pierre Maechler, professeur au Département de physiologie cellulaire et métabolisme (Faculté de médecine), y décrit une étude montrant l'impact sur l'organisme de souris de ces régimes qui s'inspirent de l'alimentation à base de viande prévalant à l'époque préhistorique.

L'avantage des régimes paléolithiques, c'est qu'ils permettent d'aider à réguler le poids et à stabiliser le diabète de type 2. Ce n'est pas négligeable puisque cette maladie métabolique en constante augmentation touche plus de 400 000 personnes en Suisse. Les traitements actuels permettent de contrôler la progression de la maladie, mais ne la guérissent pas. Une grande partie de sa prise en charge consiste à perdre du poids.

Mais la dégradation des protéines par l'organisme produit comme déchet naturel de l'ammonium qui est, à son tour, éliminé dans le foie grâce à une enzyme, la glutamate déshydrogénase (GDH). En cas de surcharge en protéines, l'enzyme GDH est mise sous pression. Pour en connaître les conséquences, les



Les régimes «paléolithiques» peuvent aider à réguler le poids et à stabiliser le diabète de type 2. Mais ils ne sont pas sans risques.

scientifiques ont nourri des souris saines et des souris n'ayant pas l'enzyme GDH dans le foie avec des aliments mimant les régimes dits paléolithiques.

Il en ressort que chez les rongeurs sains, le foie parvient à gérer le surplus d'ammonium grâce à l'action de l'enzyme GDH qui le déttoxifie avant qu'il ne crée des dommages. Par contre, chez les souris dépourvues de l'enzyme GDH, le foie n'arrive pas à se débarrasser de l'excès d'ammonium toxique. L'ammonium non éliminé peut causer des troubles sévères, notamment neurologiques.

Les scientifiques rappellent qu'il est possible d'évaluer l'activité de la GDH sur la base d'un test sanguin et d'éviter ainsi de surcharger en protéines le métabolisme des personnes chez lesquelles l'enzyme ne le permettrait pas.

SANDRA LAVENEX ÉLUE AU CONSEIL ALLEMAND D'EXPERTS SUR L'INTÉGRATION ET LA MIGRATION



Professeure à la Faculté des sciences de la société, Sandra Lavenex a été élue membre du Conseil d'expert-es sur l'intégration et la migration (Sachverständigenrat für Integration und Migration). Cet organisme indépendant a pour mission de conseiller les instances politiques allemandes sur cette thématique. Le gouvernement fédéral a décidé de sa création en 2020, estimant que l'intégration et la migration étaient des questions centrales pour l'avenir du pays.

MARC AUDARD ÉLU À L'INTERNATIONAL ASTRONOMICAL UNION



Maître d'enseignement et de recherche au Département d'astronomie, Marc Audard a été élu au Steering Committee de la Division G (Stars and Stellar physics) de l'Union astronomique internationale dont l'objectif est de coordonner les travaux des astronomes à travers le monde. Il siègera à ce comité durant la période 2024-2027. Les recherches de Marc Audard portent principalement sur la formation des étoiles et des planètes ainsi que sur les nuages moléculaires.

MÉDECINE

Du glucose contre l'arthrose

Le traitement de l'arthrose par l'injection de cellules souches dans le cartilage n'a jusqu'à présent pas tenu ses promesses, notamment en raison de la mort prématurée desdites cellules. Une approche développée par Éric Allémann et Olivier Jordan, respectivement professeur et maître d'enseignement et de recherche à la Section des sciences pharmaceutiques (Faculté des sciences), pourrait changer la donne. Dans un article paru le 25 mai dans *International Journal of Pharmaceutics*, les scientifiques publient des résultats préliminaires prometteurs qui montrent qu'en combinant l'injection à un apport de glucose libéré progressivement, la survie des cellules souches est prolongée. Celles-ci peuvent alors libérer des biomolécules, telles que des facteurs de croissance, qui

interagissent avec les cellules du cartilage pour diminuer l'inflammation et stimuler la croissance de nouvelles cellules.

L'arthrose est une maladie dégénérative qui peut apparaître dès 40 ans et se généralise avec l'âge (65% des plus de 65 ans et 80% des plus de 80 ans sont touchés). Cette affection multifactorielle entraîne des frottements qui sont à l'origine d'inflammations, de douleurs, de gonflements et de raideurs au niveau des articulations des genoux, des hanches, de la colonne vertébrale et des mains. Les traitements actuels sont des anti-inflammatoires contre les douleurs ou des lubrifiants, tels que l'acide hyaluronique, pour limiter les frottements. La pose de prothèses s'avère parfois nécessaire.

ARCHÉOLOGIE

L'épave d'Anticythère dévoile un secret de fabrication

L'UNIGE EST 58^E DANS LE CLASSEMENT DE SHANGHAI

L'Université de Genève passe de la 49^e à la 58^e place dans la dernière édition du classement de Shanghai. L'Université d'Harvard occupe la première place pour la 22^e année consécutive dans ce classement mondial des meilleurs établissements d'enseignement supérieur, effectué depuis 2003 par le cabinet indépendant Shanghai Ranking Consultancy. Elle est suivie par deux autres universités américaines, Stanford et le MIT. Première haute école de Suisse, l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) occupe le 21^e rang, en recul d'une place par rapport à 2023. L'École polytechnique de Lausanne (EPFL) perd elle aussi une place par rapport à 2023 et se classe 55^e.

ROMAN MITYUKOV DÉCROCHE LA MÉDAILLE DE BRONZE EN 200 M DOS



Le 1^{er} août dernier, le nageur Roman Mityukov, qui termine un bachelor à la Faculté de droit, a remporté la médaille de bronze au 200 mètres dos lors des JO de Paris 2024. Le Genevois de 24 ans a d'ailleurs battu son record personnel (1'54"85). Il devient ainsi le quatrième nageur helvétique à monter sur un podium olympique après Etienne Dagon sur 200 m brasse à Los Angeles en 1924, Jérémy Desplanches sur 200 m 4 nages et Noé Ponti sur 100 m papillon à Tokyo en 2021.

Il y a plus de 2000 ans, les constructeurs du navire romain gisant aujourd'hui au large d'Anticythère en Grèce ont très probablement procédé à l'inverse de ce qui se fait aujourd'hui. Ils ont commencé par réaliser la coque avec les planches avant d'installer les nervures à l'intérieur. Tel est le principal résultat de l'expédition sur l'épave d'Anticythère menée du 17 mai au 20 juin, orchestrée par l'École suisse d'archéologie en Grèce et supervisée par le Ministère hellénique de la culture et des sports. Grâce à des conditions météorologiques favorables, l'équipe codirigée par Lorenz Baumer, professeur au Département des sciences de l'Antiquité (Faculté des lettres), a notamment ramené à la surface une partie importante de la coque. Cette partie structurale du navire, avec ses fixations et son revêtement de protection externe encore en excellent état, est composée de planches et de cadres dans leur position d'origine, attachés les uns aux autres. Elle permet de mieux comprendre les caractéristiques de construction du navire et de déterminer l'orientation et l'emplacement précis de l'épave découverte par des plongeurs d'éponges en 1900 et d'où a été remontée la fameuse «machine d'Anticythère».

Les fouilles de cette année ont également pu confirmer, à 200 mètres de distance, la



Découverte d'une amphore dans l'épave romaine d'Anticythère d'où a été remontée, il y a plus de 100 ans, la «machine d'Anticythère», le plus ancien engrenage connu.

présence d'un second navire en bois impliqué dans ce drame antique. Des recherches entre ces deux zones ont livré environ 300 objets, dont 21 fragments de marbre, de nombreux morceaux et autres éléments structurels de la coque du navire et plus de 200 tessons de céramique. Les fragments de marbre suggèrent la présence de plusieurs statues, tandis que l'analyse des amphores a révélé une abondance de types variés, y compris des amphores de Chios et de Rhodes. Des analyses ont également révélé l'utilisation de mastic dans certaines amphores pour assurer leur étanchéité.

ARCHÉOLOGIE

Un dispositif multidisciplinaire a permis de fouiller la «Poubelle des Mamans»

Une équipe codirigée par Anne Mayor, maître d'enseignement et de recherche au laboratoire Archéologie africaine & anthropologie (Faculté des sciences), a déployé un important dispositif multidisciplinaire et inédit pour fouiller la «Poubelle des Mamans», un dépôt utilisé par les familles du village sénégalais d'Ediougou, en Basse-Casamance, tout au long du XX^e siècle. Comme le rapporte un article à paraître dans *PLOS One*, la technique s'est avérée fructueuse pour retracer le passé alimentaire de la région et pourrait bien être mise en œuvre dans d'autres sites plus anciens. Pour analyser ces vestiges d'origines très diverses, les scientifiques ont combiné l'archéozoologie (l'étude des ossements d'animaux dans un contexte archéologique), la

carpologie (l'étude des restes de graines et de fruits), la micro-botanique, la céramologie et la chimie des résidus organiques. Cette méthode a permis d'identifier plusieurs produits animaux et végétaux, autrefois consommés par le village, piégés dans les sédiments ou les parois des récipients céramiques. Elle a également permis aux scientifiques d'accéder aux modalités de transformation des aliments et à la fonction des récipients, d'après l'observation des traces d'usure sur les parois des poteries et de la distribution des concentrations de lipides le long de leur profil vertical. Cette étude est une première étape vers la compréhension de l'évolution des pratiques alimentaires au cours des périodes précoloniale, coloniale et post-coloniale au Sénégal.

BIOLOGIE

Le gecko léopard change de robe à l'âge adulte en perdant ses iridophores

Chez la plupart des reptiles, le motif de coloration à la surface de la peau est défini au cours du développement embryonnaire et reste stable tout au long de la vie de l'animal. Mais pas chez le gecko léopard (*Eublepharis macularius*), originaire de l'Inde ou du Pakistan. Ce lézard arbore pendant les premiers mois de sa vie une bande blanche au niveau de la nuque et plusieurs bandes transversales jaunes et noires sur son dos. Une fois adulte, sa robe se métamorphose en un fond clair et uniforme recouvert de taches noires rappelant le pelage du léopard. Dans un article paru le 8 juillet dans les *PNAS*, le groupe d'Athanasia Tzika, chercheuse au Département de génétique et évolution (Faculté des sciences), montre que cette transformation est due à un

changement qui s'opère avec l'âge en présence de différents types de cellules colorées contenues dans la peau, à savoir les mélanophores, responsables des teintes noires et brunes, les xanthophores, de la coloration rouge-jaune, et les iridophores, remplis de cristaux réfléchissants et renvoyant des couleurs métallisées. Plus précisément, chez les juvéniles, les trois chromatophores coexistent, et c'est l'interaction entre les mélanophores et les iridophores qui génère les bandes colorées. À un certain moment, les iridophores disparaissent de la peau, faisant apparaître le motif léopard.

Les premiers mois de sa vie, le gecko léopard arbore des motifs en bandes (à droite). Une fois adulte, elles laissent place à des taches noires (à gauche), rappelant le pelage du léopard.



MÉDECINE

En Afrique subsaharienne, les bactéries résistantes aux antibiotiques explosent



Le taux d'enfants porteurs de souches bactériennes multirésistantes en Afrique subsaharienne est inquiétant, selon deux études parues dans la revue *eClinicalMedicine* du mois d'avril. Menées par Annick Galetto-Lacour et Noémie Wagner, respectivement professeure associée et privat-docent au Département de pédiatrie, gynécologie et obstétrique (Faculté de médecine), les analyses se sont focalisées sur des entérobactéries responsables de la majorité des infections invasives chez les nouveau-nés de cette région. La première étude montre que 41% des bactéries *Escherichia coli* et 85% des *Klebsiella* trouvées dans le sang des enfants lors d'infections sont multirésistantes. La seconde révèle qu'un tiers des enfants sont colonisés par des entérobactéries résistantes aux céphalosporines, un antibiotique de dernier recours. Les pays de l'Afrique subsaharienne affichent le taux le plus élevé de décès attribués à la résistance des bactéries aux antibiotiques. Il dépasse 100 décès pour 100 000 personnes dans certains États. En particulier, 30% des nouveau-nés atteints de septicémie meurent

en raison d'une résistance aux antibiotiques. Basée sur les analyses de 30 000 échantillons de sang, d'urine et de selles d'enfants, la première méta-analyse montre que 92,5% des souches d'*Escherichia coli* sont résistantes à l'ampicilline et 42,7% à la gentamicine, deux des antibiotiques recommandés en première intention en cas de septicémie. Les souches de *Klebsiella* (toujours résistantes à l'ampicilline) révèlent des taux de résistance de 77,6% à la gentamicine. Ces mêmes entérobactéries montrent également des proportions élevées de résistance (40,6% pour *Escherichia coli* et 84,9% pour *Klebsiella*) aux céphalosporines de troisième génération, qui représentent la deuxième ligne de traitement de la septicémie et souvent la dernière option disponible. La seconde étude a cherché à estimer la prévalence du nombre d'enfants de la population générale porteurs (sans infection) d'entérobactéries résistantes aux céphalosporines de troisième génération. Sur la base d'une cohorte de 9408 enfants, soit la plus large connue à ce jour pour l'Afrique subsaharienne, 32,2% d'entre eux présentent des entérobactéries résistantes aux céphalosporines à large spectre. De plus, 53,8% des enfants entrés à l'hôpital sans être porteurs d'entérobactéries résistantes en sont ressortis positifs. Ce travail démontre, enfin, que le risque de porter une entérobactérie multirésistante est 3 fois plus élevé après avoir reçu un traitement antibiotique 3 mois auparavant. Or, en Afrique subsaharienne, entre 83% et 100% des enfants hospitalisés sont soignés avec des antibiotiques.

BIOLOGIE

Les cellules arrivent à détecter la pression physique et à se protéger

Les membranes cellulaires jouent un rôle crucial dans le maintien de l'intégrité et de la fonctionnalité des cellules. Les mécanismes par lesquels elles assurent ces fonctions ne sont cependant pas tous compris. Comme elle le rapporte dans un article paru dans la revue *Nature* du 24 juillet, l'équipe de Robbie Loewith, professeur au Département de biologie moléculaire et cellulaire (Faculté des sciences), a utilisé la cryomicroscopie électronique pour observer comment les lipides et

les protéines de la membrane plasmique interagissent et réagissent au stress mécanique. Ces travaux, menés sur la levure de boulanger (*Saccharomyces cerevisiae*), montrent que, selon les conditions, des petites régions membranaires peuvent stabiliser différents lipides pour déclencher des réponses cellulaires spécifiques. Ces découvertes confirment l'existence de domaines lipidiques bien organisés et commencent à révéler leur rôle dans la survie des cellules.

ALEXANDRA CALMY ÉLUE AU GOVERNING COUNCIL DE L'INTERNATIONAL AIDS SOCIETY



L'Assemblée mondiale de l'International AIDS Society (IAS), la principale association de professionnels et professionnelles du VIH indépendante au monde, a élu Alexandra Calmy, professeure au Département de médecine (Faculté de médecine) et responsable de l'Unité VIH des Hôpitaux universitaires de Genève, comme membre représentante de l'Europe de son Governing Council. Avec plus de 16 000 membres, l'IAS joue un rôle crucial dans l'avancement de la science, de la politique et de l'activisme communautaire pour une réponse globale à la pandémie de VIH.

JULIE PÉRON LAURÉATE DU PRIX NELSON BUTTER



Julie Péron, professeure à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, et son équipe sont lauréats du prix Nelson Butters 2024 décerné par l'Académie américaine de neuropsychologie (NAN). Cette distinction leur est attribuée pour un article publié en 2022 dans la revue *Archives of Clinical Neuropsychology* qui montre, sur une cohorte de patients genevois, que les formes modérées et sévères de Covid-19 entraînent des déficits neuropsychologiques à long terme plus importants que ceux que l'on trouverait dans la population générale.

THÈSES

Toutes les thèses sont consultables dans l'archive ouverte de l'UNIGE:
<https://archive-ouverte.unige.ch>

SCIENCE

Les pharmacies hospitalières face au défi de l'asepsie

Pour être efficaces, une grande partie des médicaments produits par les pharmacies hospitalières doivent impérativement être stériles, ce qui nécessite une asepsie parfaite durant tout le processus de production. Toute déviation des normes en vigueur pouvant mettre en jeu la qualité du produit final, la formation des opérateurs de production constitue un enjeu majeur du respect des bonnes pratiques de fabrication. Traditionnellement, la formation des opérateurs mêle apports théoriques et compagnonnage de terrain avec des pairs déjà formés. Or, ce modèle comporte plusieurs défauts: la variabilité des enseignements de terrain qui dépendent des formateurs, la formation dans la vraie vie avec un risque d'impact sur la qualité des préparations, l'utilisation de méthodes pédagogiques traditionnelles peu stimulantes pour la formation théorique et l'absence d'évaluation de l'impact des formations.

Cette thèse a pour objectif de faire évoluer les formats de formation des opérateurs de production en suivant les principes fondamentaux de la pédagogie, en utilisant des méthodes pédagogiques innovantes et en procédant à une évaluation systématique de l'impact de ces formations.

«Utilisation de techniques pédagogiques innovantes dans la formation en production hospitalière», thèse en science, par Alexandra Nadège Xenia Garnier, dir. Pascal Bonnabry, 2024.
archive-ouverte.unige.ch/unige:178094

MÉDECINE

La longue lutte contre le virus Ebola

Décrits pour la première fois en 1976, les virus de type Ebola provoquent des fièvres hémorragiques qui sont souvent fatales. Au cours de l'épidémie qui a frappé l'Afrique de l'Ouest entre 2013 et 2015, l'OMS a ainsi recensé un total de 28 000 cas pour plus de 11 000 décès. Au fil des décennies, la prise en charge de cette maladie, contre laquelle il n'a longtemps existé aucun traitement, a considérablement évolué, notamment grâce à certaines avancées technologiques. Cette thèse synthétise les connaissances existantes sur le virus, en prenant notamment en compte les complications présentées par les survivants et les données existantes sur la réponse immune suite à l'infection, tout en décrivant l'évolution de la prise en charge de la maladie au cours

du temps. L'auteur y démontre que le développement d'anticorps monoclonaux spécifiques a permis de drastiquement réduire le taux de létalité lorsque le traitement est administré au début des symptômes. Elle met également en évidence le rôle positif des vaccins qui permettent de casser les chaînes de transmission. Elle souligne néanmoins que l'amélioration des moyens diagnostiques, thérapeutiques et de prévention n'est utile que s'il est possible de les offrir aux populations concernées. Or, l'accès aux soins est souvent limité en contexte épidémique, tandis que la surveillance demeure insuffisante.

«Ebola: d'un traitement symptomatique au déploiement de vaccins et de traitements spécifiques», thèse en médecine, par Pauline Vetter, dir. Laurent Kaiser, 2023.
archive-ouverte.unige.ch/unige:177718

PSYCHOLOGIE ET SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Mineurs sous contrainte: entre violence et silence

Cette thèse reconstitue l'expérience de mineur-es soumis à des mesures de privation de liberté et/ou de contrainte en psychiatrie dans le canton de Genève sur une période allant des années 1960 aux années 2020. Guidé par une réflexion socio-historique, le travail d'Olivia Vernay vise à analyser les différentes dimensions des rapports de pouvoir et des mécanismes de domination sociale – liés au genre, à l'âge et au diagnostic de trouble

psychique — qui entrent en jeu dans les mesures de privation de liberté et de contrainte destinées aux mineur-es. Il intègre également une approche critique qui met en évidence le passage sous silence de l'expérience des personnes privées de liberté en psychiatrie avant leur majorité. En mobilisant l'expertise et les savoirs accumulés par les personnes concernées, cette recherche met en lumière, d'une part, un phénomène de «psychiatisation» des

maltraitements et des violences faites aux enfants et aux adolescent-es et, d'autre part, les multiples contraintes et violences institutionnelles exercées sur les mineur-es psychiatisés-es au nom du soin et de la protection de l'enfance.

«Mineur-es sous contrainte, violence négociable? L'expérience silencieuse des personnes privées de liberté en psychiatrie avant leur majorité (Genève, années 1960 – années 2020)», thèse en psychologie et sciences de l'éducation par Olivia Vernay, dir. Maryvonne Charmillot et Baptiste Godrie, 2024
archive-ouverte.unige.ch/unige:178274

Abonnez-vous à « Campus » !

par e-mail (campus@unige.ch), en scannant le code QR ou en envoyant le coupon ci-dessous :

☐ Je souhaite m'abonner gratuitement à « Campus »

Nom

Prénom

Adresse

N° postal/Localité

Tél.

E-mail

Découvrez les recherches genevoises, les dernières avancées scientifiques et des dossiers d'actualité sous un éclairage nouveau.

L'Université de Genève comme vous ne l'avez encore jamais lue !



Université de Genève
 Service de communication
 24, rue Général-Dufour
 1211 Genève 4
campus@unige.ch
www.unige.ch/campus

NÉOLITHIQUE

IL Y A 6000 ANS, HOMMES ET FEMMES ÉTAIENT ÉGAUX FACE AUX RESSOURCES

UNE ANALYSE ISOTOPIQUE DE RESTES HUMAINS DATANT DU NÉOLITHIQUE A PERMIS D'APPORTER UN ÉCLAIRAGE **SUR L'ALIMENTATION ET LA MOBILITÉ** DE CES INDIVIDUS AYANT VÉCU EN VALAIS À L'ÉPOQUE DE L'AVÈNEMENT DE L'AGRICULTURE.

Des restes humains vieux de plus de 6000 ans et mis au jour dans la nécropole de Barmaz en Valais ont parlé. Une analyse des isotopes contenus dans ces os, réalisée par Déborah Rosselet-Christ dans le cadre de son travail de maîtrise universitaire en archéologie préhistorique et publiée dans le *Journal of Archaeological Science: Reports* du mois de septembre, a montré qu'environ 14% des individus inhumés dans ce site ne sont pas des locaux. L'étude suggère également que cette société agropastorale du Néolithique moyen, l'une des plus anciennes connues de Suisse romande, était relativement égalitaire. Tous les membres de la communauté, y compris les personnes venant d'ailleurs, avaient accès aux mêmes ressources alimentaires.

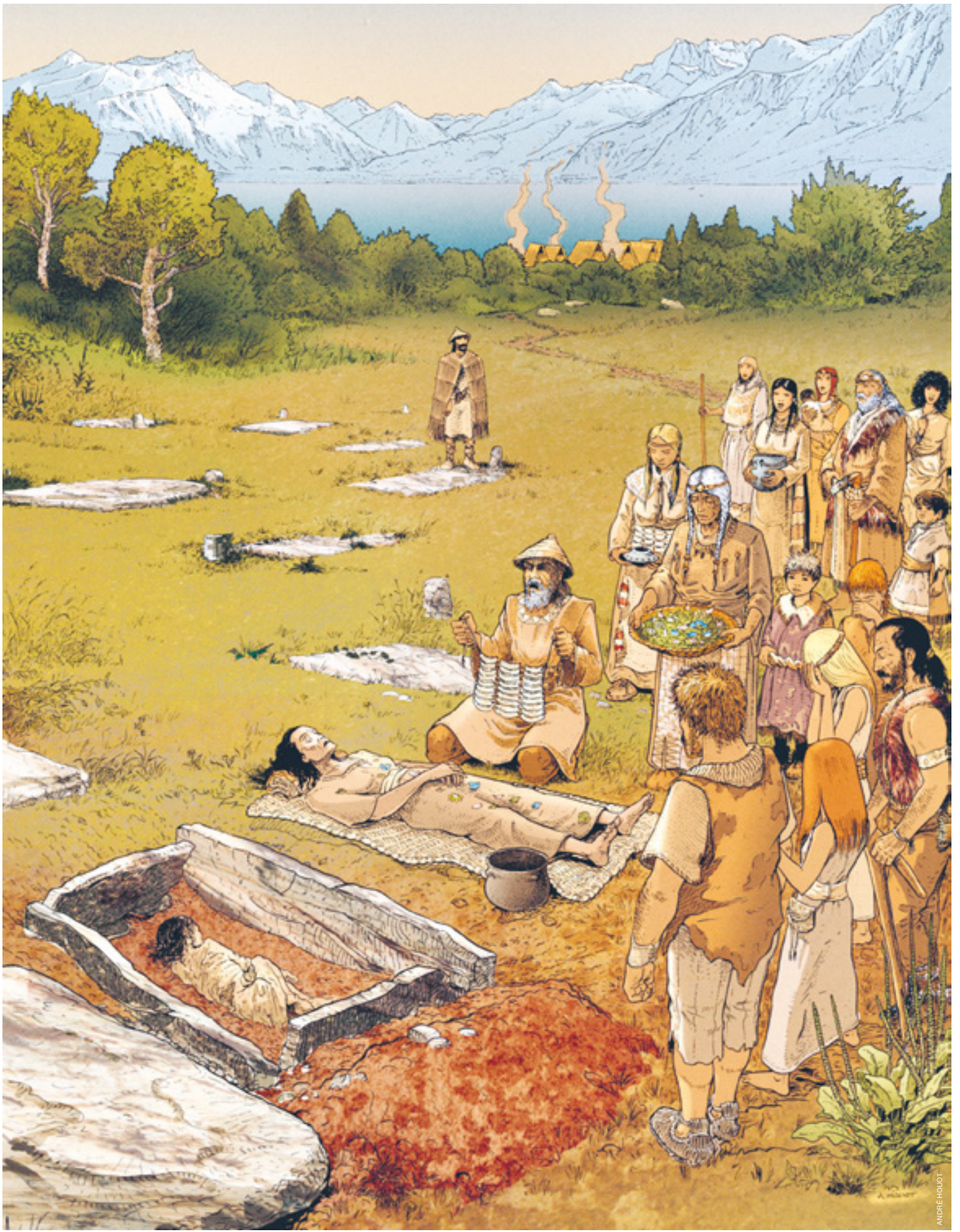
C'est la première fois que la technique très fine et délicate de l'analyse isotopique est appliquée sur les restes humains appartenant à des populations agropastorales alpines du Néolithique moyen en Suisse romande. L'objectif de ce travail, supervisé par Jocelyne Desideri, chargée de cours au Laboratoire d'archéologie africaine et anthropologie (Faculté des sciences), est d'en savoir plus sur le régime alimentaire et la mobilité de ces individus. Les taux de certains isotopes du carbone, de l'azote, du soufre et du strontium dépendent en effet de l'environnement dans lequel les gens ont vécu et se sont nourris. Le Néolithique marque le début de l'élevage et de l'agriculture. En Suisse, cette période

s'étend entre 5500 et 2200 avant notre ère. Les premières communautés agropastorales passent ainsi progressivement d'une économie de prédation – où la chasse et la cueillette apportent les nutriments essentiels à la survie – à une économie de production. Ces changements profonds bouleversent les habitudes alimentaires et la dynamique de fonctionnement des populations néolithiques. Les os et les dents des individus en gardent des traces chimiques que les scientifiques savent aujourd'hui détecter et interpréter.

La deuxième molaire Fouillé dans les années 1950 et 1990, le site de Barmaz, à Collombey-Muraz dans le Chablais valaisan, fait partie des plus anciens vestiges des sociétés agropastorales de Suisse romande conservant des restes humains. Il est composé de deux nécropoles ayant renfermé les ossements d'une septantaine d'individus. Pour son travail, Déborah Rosselet-Christ en a sélectionné 49 (comptant presque autant de femmes que d'hommes) sur lesquels elle a systématiquement prélevé des échantillons de collagène sur certains os ainsi que des fragments d'émail de leur deuxième molaire.

«La deuxième molaire est une dent dont la couronne se forme entre 3 et 8 ans, précise Déborah Rosselet-Christ qui est actuellement candidate au doctorat. Une fois formé, l'émail des dents ne se renouvelle plus au cours du reste de la vie. Sa composition chimique est donc le reflet de l'environnement dans lequel son propriétaire a







Tombe de Chamblandes en cours de fouilles du site de Barmaz en Valais, dans les années 1950.

vécu durant son enfance. Le strontium (Sr), en particulier, est un bon marqueur de mobilité. Le rapport d'abondance entre deux de ses isotopes varie en effet beaucoup selon l'âge des roches des alentours. Ces éléments chimiques finissent par se retrouver dans l'émail via la chaîne alimentaire et ils y impriment une signature indélébile qui est propre à chaque environnement.»

L'analyse des rapports isotopiques du strontium chez les 49 individus de Barmaz révèle une grande homogénéité dans la majorité d'entre eux et des valeurs nettement différentes dans seulement 14% des échantillons, indiquant une origine différente.

«La technique permet de déterminer qu'il s'agit d'individus qui n'ont pas vécu les premières années de leur vie là où ils ont été inhumés mais il est plus difficile de déterminer d'où ils viennent, tempère Jocelyne Desideri. Nos résultats montrent que les gens se déplaçaient à cette époque. Ce n'est pas une surprise, plusieurs études mettent en évidence le même phénomène dans d'autres endroits et à d'autres moments du Néolithique.»

Le collagène Le collagène, lui, permet de déterminer des abondances relatives d'isotopes du carbone (le ^{13}C), de l'azote (^{15}N) et du soufre (^{34}S). Chaque mesure renseigne sur des aspects spécifiques du régime alimentaire tels que les catégories de plantes selon le type de photosynthèse qu'elles utilisent,

la quantité de protéines animales ou encore l'apport d'animaux aquatiques. Comme les os se renouvellent sans cesse, les résultats ne concernent que les dernières années de vie des individus. Cela dit, les scientifiques ont pu en déduire que ces anciens résidents de Barmaz avaient un régime alimentaire basé sur des ressources terrestres (et non aquatiques) avec une très forte consommation de protéines animales.

«Ce qui est plus intéressant, c'est que nous n'avons pas mesuré de différences entre les hommes et les femmes, note Deborah Rosselet-Christ. Ni même entre les locaux et les non-locaux. Ces résultats suggèrent donc un accès aux ressources alimentaires égalitaires entre les différents membres du groupe, quels que soient leur origine ou leur sexe. Ce n'est pas toujours le cas. On trouve par exemple des différences alimentaires selon le sexe dans des populations du Néolithique au sud de la France.»

Les scientifiques ont cependant pu mettre en évidence que les inhumés d'origine non locale n'étaient enterrés que dans une des nécropoles (Barmaz I) et que des taux plus élevés pour l'isotope d'azote ont été mesurés dans l'autre (Barmaz II). Les deux nécropoles étant contemporaines (et éloignées de seulement 150 mètres), cette dernière observation pose la question de savoir s'il existe une différence de statut social entre les deux groupes de défunts.

«Nos mesures isotopiques offrent un complément intéressant à d'autres approches utilisées en archéologie, estime Jocelyne Desideri. Elles permettent de préciser l'image que l'on tente de dessiner de la vie de ces premières sociétés agropastorales alpines, de la relation entre les individus et de leur mobilité.»

Déborah Rosselet-Christ poursuit actuellement ce travail dans le cadre de sa thèse de doctorat, financée par le projet ALP du Fonds national suisse pour la recherche scientifique. Aux côtés d'une équipe multidisciplinaire spécialisée en génétique, paléopathologie, tarte et morphologie dentaire, elle élargit son champ d'étude en intégrant d'autres sites en Valais et dans le val d'Aoste en Italie, en couvrant une période plus grande du Néolithique et en utilisant d'autres isotopes, tels que le néodyme, potentiellement intéressants dans le contexte archéologique préhistorique.

Anton Vos

 TOPONYMIE

EN ISRAËL ET EN PALESTINE, NOMMER LES LIEUX EST LOURD DE SENS

L'ÉQUIPE DE FRÉDÉRIC GIRAUT, SPÉCIALISTE DE LA DÉNOMINATION DES LIEUX GÉOGRAPHIQUES, ÉTUDIE **LES POINTS CHAUDS TOPONYMIQUES**. ISRAËL ET LA PALESTINE EN FONT PARTIE, TOUT COMME LA TURQUIE, L'AFRIQUE DU SUD OU ENCORE LE CANADA.

« **D**u fleuve à la mer », c'est-à-dire en Israël et dans les territoires palestiniens, nommer un lieu, un village, une rue est un geste rarement anodin. Susya, une implantation située dans l'extrême sud de la Cisjordanie, illustre bien cette problématique. Là-bas, on peut retracer l'histoire, les tensions et les drames qui ont marqué cette région au cours des dernières décennies par une analyse subtile de la signalisation. En arrivant sur les lieux, on remarque d'abord une plaque officielle israélienne marron dédiée aux sites patrimoniaux qui indique *Ancient Susya*. Il s'agit des vestiges d'une antique cité juive, comptant notamment une synagogue monumentale construite entre le IV^e et le VII^e siècle.

Quelques centaines de mètres plus loin, on aperçoit une inscription rudimentaire peinte sur un rocher, *Welicome to Susiya*, accompagnée d'un drapeau palestinien. Elle marque l'entrée d'un petit hameau arabe, *Susiya* (translittération de l'arabe), qui a été créé dans les années 1980 après que l'armée israélienne a évacué et détruit le village d'origine qui s'était développé au XIX^e siècle sur le site archéologique et alentour. La nouvelle implantation, à son tour menacée de destruction, est pour l'instant protégée par un arrêté de la Cour suprême de l'État hébreu.

Enfin, encore un peu plus loin sur la route, on ne peut manquer une signalétique routière officielle blanche indiquant l'emplacement d'une colonie juive qui porte, elle aussi, le même nom, mais avec une orthographe

différente, *Suseya* (translittération de l'hébreu) et qui, depuis 1983, empiète sur les terres des Palestinien-nes de *Susiya*.

Panneaux officiels ou informels, graphies variables, alphabets choisis, ordre des noms... On retrouve pour cette triple implantation de nombreux éléments des stratégies toponymiques visant, d'un côté, à effacer et dominer la communauté rivale et, de l'autre, à résister à l'occupant et à continuer d'exister. La situation à Susya entre en tout cas parfaitement dans le champ de recherche de Frédéric Giraut, professeur à la Faculté des sciences de la société et titulaire de la chaire Unesco en toponymie inclusive «Dénommer le monde» (lire également l'article dans le magazine *Campus* n° 157). Il s'est d'ailleurs rendu sur place et a tiré de son séjour un petit article paru récemment sur le blog de la chaire de toponymie.

Points chauds toponymiques «*Ce qui m'intéresse, ce sont les points chauds toponymiques*, précise Frédéric Giraut. *Dans le cadre de mon travail, je suis amené à établir des collaborations transnationales et j'essaie alors de choisir des endroits où les questions d'effacement, de restitution, de promotion des savoirs et des mémoires des minorités politiques, culturelles ou sociales – voire même de marchandisation ou de marketing territorial – à travers les stratégies de dénomination des lieux sont les plus virulentes. Et donc là où elles sont le plus à même d'être étudiées dans toute leur complexité et leurs interconnexions. Mon équipe et moi, nous cherchons notamment à savoir si la dénomination d'un lieu reflète des préférences locales ou des décisions prises au sommet, si elle*



FREDERICO CIRIAUT



FREDERICO CIRIAUT

En haut: Terrain de jeu dans le village palestinien informel de Susiya, avec la colonie de Sus(e)ya à l'arrière-plan.

En bas: «Welcome to Susiya», marquage informel de l'entrée du village palestinien déplacé en Cisjordanie.

À droite: Signalisation pour le site antique de «Susya».



valorise ou minimise des savoirs et des mémoires vernaculaires, si elle représente l'inclusion ou l'exclusion de populations autochtones, de minorités et de groupes historiquement subalternes, si elle est pertinente pour les objectifs de paix et de développement durable, etc.».

Au-delà du cas particulier de Susya, Israël et la Palestine représentent dans leur ensemble un point chaud toponymique depuis des décennies. En Israël, les transformations survenues après la guerre israélo-arabe de 1948-1949 ont consisté à nommer des centaines de nouvelles localités et à effacer ou remplacer de nombreux noms arabes par des noms hébreux.

Indéniable, l'hébraïsation des noms de lieux en Israël, et également dans certaines parties des territoires occupés, est un sujet traité depuis longtemps et en profondeur par les chercheurs et chercheuses, en particulier israélien-nes. L'ouvrage de référence sur la question, *Sacred Landscape*, écrit par Meron Benvenisti, a été publié en 2000.

Étude pilote Depuis deux ans, Frédéric Giraut mène une étude pilote qui poursuit ce travail en collaboration avec des scientifiques de l'Université hébraïque de Jérusalem, spécialisés notamment dans les villes divisées, les formules juridiques et les pratiques de reconnaissance mutuelle. Le projet se concentre sur la (re)dénomination et la signalisation des villes, des quartiers et des rues en particulier à Jérusalem. Il comprend entre autres les considérations explicites et implicites sur les identités contestées. La pratique des panneaux plurilingues, par exemple, nécessite de se pencher sur les éventuelles hiérarchies qu'elle impose visuellement ou sémantiquement. Dans ce contexte, traduire Jérusalem en arabe (Ūrshalīm) n'est pas la même chose

que l'appeler Al Qods, qui est un des noms arabes de la ville.

«À une échelle globale, on remarque une plus grande, bien que très fragile et inégale, prise en compte des points de vue locaux ou historiquement dominés, reconnaissant une certaine diversité sociale et culturelle, précise Frédéric Giraut. Cela dit, notre travail, notamment en Israël, consiste à porter un regard critique sur

«L'HÉBRAÏSATION DES NOMS DE LIEUX EN ISRAËL, ET ÉGALEMENT DANS CERTAINES PARTIES DES TERRITOIRES OCCUPÉS, EST UN SUJET TRAITÉ DEPUIS LONGTEMPS ET EN PROFONDEUR.»

l'ensemble des politiques de dénomination de lieux et les récits qu'elles véhiculent. On aimerait comprendre dans quelle mesure la toponymie et ses transcriptions cartographiques et signalétiques dans le paysage ou sur Internet constituent un outil permettant de rendre visibles les différentes communautés présentes, quelle est leur légitimité et en quoi elles diffèrent des usages réels. Nos partenaires, qui sont politologues, juristes et géographes, partagent bien évidemment cette approche scientifique. À ce jour, nous avons organisé deux séminaires en commun. Ce n'est, je l'espère, que le début de notre collaboration.»

De la Turquie au Canada Israël et la Palestine ne forment pas le seul point chaud toponymique de la planète, loin de là. La Turquie post-ottomane en est un autre exemple auquel l'équipe de Frédéric Giraut a récemment consacré un symposium international. L'arrivée d'Atatürk au pouvoir s'est en effet accompagnée d'une modernisation à marche

forcée et de l'imposition à toute la population d'une langue avec un nouvel alphabet et une toponymie exclusive. Dès lors, la question des dénominations propres aux minorités se pose activement et est un terrain d'opposition.

Autre haut lieu toponymique: l'Afrique du Sud, où les scientifiques genevois travaillent depuis longtemps. Les politiques de ségrégation des populations d'origine africaine par des choix délibérés de noms de villages ou de rues sont caractéristiques de l'époque de l'apartheid. Elles se manifestent notamment par des références coloniales pour les localités et quartiers blancs et par des noms africains ou parfois de simples chiffres pour les autres. La période post-apartheid est, quant à elle,

marquée par de nombreuses initiatives toponymiques débattues qui visent à restaurer et valoriser certaines mémoires par le choix de nouveaux noms de rues ainsi qu'à africaniser les noms de villes.

Enfin, la chaire de toponymie inclusive cherche également à instaurer un partenariat avec le Canada qui fait face à des choix toponymiques devant inclure les cultures minoritaires des populations autochtones et des communautés francophones.

Anton Vos

SUISSE-EUROPE

SI LOIN, SI PROCHES

P. 18 APRÈS UNE PAUSE DE DEUX ANS, **LES NÉGOCIATIONS EN VUE D'UN ACCORD INSTITUTIONNEL** ENTRE LA SUISSE ET L'EUROPE ONT REPRIS. L'OCCASION DE REVENIR SUR L'ÉVOLUTION DU PROJET EUROPÉEN DEPUIS LES ANNÉES 1950.

Dossier réalisé par Vincent Monnet et Anton Vos



Catherine Hoeffler a été nommée en février 2024 à la tête du Centre de compétences Dusan Sidjanski en études européennes dont l'objectif est de promouvoir la réflexion sur les questions européennes au sein de l'Université de Genève (*lire aussi en page 20*). Spécialiste des enjeux de sécurité, elle porte un regard rétrospectif sur plus de 70 ans d'intégration européenne et analyse les changements récents intervenus au sein de l'Union, à la lumière, notamment, du conflit ukrainien.

Campus: L'histoire du Vieux-Continent a été marquée par de très nombreux conflits entre les peuples qui le composent. Comment a émergé l'idée de les unir?

Catherine Hoeffler: L'idée d'une «communauté» européenne est évoquée bien avant le XX^e siècle. Elle prend une certaine réalité au lendemain de la Première Guerre mondiale avec l'émergence de mouvements pro-européens et fédéralistes. Mais c'est seulement après la Deuxième Guerre mondiale que les choses commencent réellement à bouger. L'Europe veut alors éviter une nouvelle guerre et doit se reconstruire. C'est là que certaines figures vont prôner une solution «européenne» à ces enjeux.

La Suisse n'est pas étrangère à ces travaux préparatoires...

Elle joue en effet un rôle non négligeable grâce à l'influence de certaines personnalités comme Denis de Rougemont, fervent défenseur de l'idée européenne et fondateur du Centre européen de la culture qui ouvre ses portes à Genève en octobre 1950. La Suisse accueille également un nombre important d'intellectuels engagés en faveur de la cause européenne. Mais ce qui est au centre de leurs préoccupations, ce sont davantage les questions liées à l'identité de l'Europe qu'à celles de l'intégration au sens strict.

Dans ce domaine, le moment fondateur, c'est la Déclaration Schuman de 1950 qui va mener à la création de la Communauté économique du charbon et de l'acier (CECA) l'année suivante. Que dit ce texte?

L'idée générale est que la pacification de l'Europe requiert la paix entre l'Allemagne et la France et qu'elle ne se fera pas par le biais de grandes déclarations, mais par des «solidarités de fait». Cette politique des petits pas

visé à lier les économies nationales des principales puissances du continent de manière à ce que plus personne n'ait intérêt à déclencher une guerre. Ce pacte contient par ailleurs au moins deux aspects qui sont tout à fait révolutionnaires à l'époque.

Lesquels?

L'accord qui donne naissance à la CECA est signé six ans seulement après la fin de la Deuxième Guerre mondiale et ce qui est mis en commun, ce n'est rien de moins que l'acier et le charbon, soit les commodités qui sont à la base de l'industrialisation et de la puissance militaire. De plus, ce texte introduit une haute autorité, supranationale, qui constitue l'ancêtre de la Commission européenne.

La solution fédéraliste, qu'appelait de ses vœux une personnalité comme Denis de Rougemont et qui continue à être défendue par certains observateurs, a rapidement été écartée. Pourquoi?

L'UE, ce n'est ni les États-Unis ni la Suisse. On parle là d'États souverains qui ont une longue histoire marquée par de profonds antagonismes. Mais, au-delà des discussions sur la désidérabilité du projet fédéraliste, ce que j'observe en tant que scientifique, c'est que ce n'est pas – qu'on le déplore ou s'en réjouisse – la direction vers laquelle se dirigent aujourd'hui les élites nationales et européennes. Ce qu'on voit plutôt, c'est la multiplication des formes de coopération, à des niveaux ou sur des territoires de gouvernance divers (Communauté politique européenne, Triangle de Weimar...).

Comment s'opère le virage entre la Communauté européenne du charbon et de l'acier, la Communauté économique européenne (CEE), puis l'Union européenne (UE)?

D'un côté, il y a une volonté manifeste de la part des États européens de pousser plus loin leur coopération pour des questions d'intérêts économiques, sécuritaires et politiques. Et, dans un contexte marqué par les débuts de la Guerre froide, cette volonté est largement encouragée par les États-Unis pour qui une Europe plus forte constitue un rempart plus efficace contre la menace soviétique. Mais l'intégration européenne est aussi poussée par une



Catherine Hoeffler

Professeure associée au Global Studies Institute

Formation: Après un doctorat en science politique, Catherine Hoeffler est nommée maîtresse de conférences en science politique à l'École européenne des sciences politiques et sociales de l'Université catholique de Lille avant de rejoindre Sciences Po Bordeaux.

Parcours: De 2020 à 2023, elle est professeure invitée au Graduate Institute de Genève, puis Jean Monnet Fellow à l'Institut universitaire européen de Florence. En 2024, elle est nommée professeure associée en études européennes au Global Studies Institute et directrice du Centre Sidjanski en études européennes.

ÉLARGISSEMENT DU PROJET EUROPÉEN



**PÉRIODE DE LA COMMUNAUTÉ
ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE
(1957-1993)**

	Europe des 6
	Europe des 9
	Europe des 10
	Europe des 12
	Réunification allemande
-2007-	Date d'adhésion

**PÉRIODE DE L'UNION
EUROPÉENNE
(1993-)**

	Europe des 15
	Europe des 25
	Europe des 27
	Europe des 28
	Rideau de fer

AUTRES RÉALISATIONS CONCRÈTES

 États ayant adopté l'euro
 Frontières extérieures de l'espace Schengen

AUTRES PAYS EUROPÉENS

	États candidats à l'UE
	États ne souhaitant pas intégrer l'UE
	État ayant quitté l'UE le 1 ^{er} janvier 2020

B.-H. Bosnie-Herzégovine
M. Monténégro
K. Kosovo
M. du N. Macédoine du Nord

dynamique «fonctionnelle»: plus on intègre ou coopère, plus on a besoin de coopérer sur des questions connexes. Sur le plan factuel, l'intégration s'effectue de manière assez graduelle, par l'ajout progressif de divers éléments entre lesquels des passerelles sont ensuite bâties. Le Traité de Rome, qui donne naissance à la CEE en 1957, marque ainsi également la création de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), organisme qui est chargé de coordonner les programmes de recherche sur l'énergie nucléaire. En 1966, ces trois organismes – CEE, CECA et Euratom – sont rassemblés par un traité de fusion, même si chacun va conserver ses spécificités. L'UE est instituée en 1992, par le Traité de Maastricht, qui prévoit notamment l'introduction d'une monnaie unique. À la suite de l'échec du projet de traité établissant une constitution pour l'Europe (adopté en 2004, mais jamais ratifié par les 25 pays signataires), de nouvelles réformes sont introduites par le Traité de Lisbonne de 2009.

Ce processus, qui semble aller de soi aujourd'hui, ne s'est pas fait sans heurt...

Historiquement, il y a en effet d'importants désaccords sur le visage que doit prendre l'intégration européenne et sur la question du partage des compétences entre États et Union. De Gaulle a notamment provoqué une profonde crise institutionnelle avec sa politique de la «chaise vide» qui consistait à boycotter les réunions du Conseil de l'Union entre ministres nationaux afin de protester contre le poids excessif pris à ses yeux par la CEE – notamment en matière de politique agricole – et de conserver le principe d'unanimité qui protège les États. Ces désaccords sur le degré d'intégration persistent d'ailleurs aujourd'hui.

L'agriculture reste un sujet très sensible, aujourd'hui encore. Qu'est-ce qui motive les nombreuses critiques à l'encontre de la politique agricole commune (PAC)?

Historiquement, la PAC est une des premières grandes politiques publiques mises en place au sein de l'Union. Et c'est aussi une des plus coûteuses, puisqu'elle absorbait près de 70% du budget de l'Union dans les années 1970, une proportion qui a depuis baissé mais qui s'élève encore à plus de 30% aujourd'hui. Là où le bât blesse, c'est que cette manne ne profite pas à tout le monde de la même façon. Il y a d'importantes disparités entre pays ainsi qu'entre les différents types d'agriculture. La PAC a, par ailleurs, été lancée dans un contexte marqué par la reconstruction européenne et une certaine pauvreté. Elle était destinée à l'origine à soutenir une agriculture productiviste, sans prendre en compte suffisamment les enjeux écologiques,

de durabilité et de respect des territoires – et les débats actuels autour de la PAC reflètent ces différentes demandes sociales. Enfin, il y a aussi des enjeux liés au protectionnisme puisque l'UE subventionne ses agriculteurs contre le reste du monde. Ces derniers n'ont d'ailleurs pas caché leur mécontentement dû à l'accord passé par l'UE pour acheter du blé en Ukraine.

L'idéal pacifique qui était la motivation première des pères fondateurs de l'Union est-il toujours d'actualité ou a-t-il été supplanté par des impératifs économiques?

C'est une question complexe car les deux sont liés. Dès son origine, la CEE puis l'UE entendent promouvoir la paix, la démocratie et les droits humains par l'économie. L'UE suit en cela une logique libérale selon laquelle la prospérité et les liens qui se créent via les échanges économiques sont des facteurs de paix. En ce sens, on peut considérer que la constitution d'un marché unique ou l'établissement de la libre circulation des personnes et des capitaux, qui ont longtemps fait figure de priorité absolue pour l'Union, sont aussi des moyens de préserver la paix. Après, c'est sûr qu'il y a un aspect incantatoire car les deux dimensions ne vont bien évidemment pas toujours de pair dans la pratique, loin de là. Par exemple, dans les élargissements, l'adoption d'une économie de marché comme précondition à l'entrée dans l'UE a souvent été mise en œuvre avec plus de ferveur que les réformes démocratiques.

Le renforcement de l'intégration européenne ces dernières années coïncide avec la montée des partis d'extrême droite sur l'ensemble du continent.

Existe-t-il un lien de cause à effet?

Il faut nuancer, car l'euro-scepticisme représente souvent une forme de désintérêt ou de méconnaissance de l'Europe plutôt qu'une réelle opposition à l'Europe. Mais il est vrai que les partis d'extrême droite ont prospéré au cours des dernières décennies. Plusieurs facteurs peuvent être avancés pour expliquer le rejet dont fait l'objet l'Union à l'extrême droite mais aussi à l'extrême gauche de l'échiquier politique. On a, par exemple, souvent avancé le fait que l'Europe était perçue par une frange de l'opinion comme un succédané de la mondialisation. L'UE a en outre souvent été utilisée pour justifier des mesures d'austérité qui sont un vecteur de polarisation comme le montrent les travaux d'Evelyn Hübner (Central European University) et Thomas Sattler (Département de science politique de l'Unige). Il y a aussi des éléments plus politiques ou culturels: une opposition à l'ouverture des frontières ou à des valeurs progressistes (antiracisme,

Le Centre Sidjanski en études européennes

a été créé en 2016 au sein du Global Studies Institute, en l'honneur du professeur Dusan Sidjanski, fondateur du Département de science politique de l'Université de Genève. Son objectif est de promouvoir la réflexion sur les questions européennes au sein de l'Université de Genève au travers de l'enseignement (en lien avec le Master en études européennes du GSI), de la recherche (organisation de manifestations scientifiques, projets de recherche, collaborations avec des institutions partenaires en Suisse et au-delà) et du service à la cité (organisation d'événements publics et participation au débat public sur les questions européennes notamment).

droits LGBTQI+). Au final, les partis d'extrême droite ont surfé sur l'ensemble de ces facteurs.

Est-ce que le renforcement des partis nationalistes, qui s'est confirmé lors des dernières élections européennes, constitue à terme une menace pour la santé de l'Union?

Cette évolution a effectivement quelque chose d'un peu effrayant parce que traditionnellement, l'extrême droite dans le Parlement européen, c'est le loup dans la bergerie. Cette menace est toutefois quelque peu atténuée par les règles et par les pratiques des groupes politiques présents dans cette institution qui exercent un cordon sanitaire. De plus, au sein du Parlement européen, les formations d'extrême droite sont divisées sur de nombreux sujets. Cela étant, même si les partis «centristes» restent majoritaires, la droite radicale a aujourd'hui le potentiel pour exercer une réelle influence sur les politiques européennes.

Jusqu'à réclamer une sortie de l'Union ou de la zone euro?

Cet argument a fait long feu après le Brexit et rares sont les partis qui le revendiquent. Qui peut encore penser que le Royaume-Uni a gagné quelque chose dans cette affaire? Mais à défaut de quitter l'Union, certains partis ne se priveront pas d'essayer de changer les choses de l'intérieur.

Depuis deux ans et demi, la guerre est de retour aux portes de l'Europe. Comment l'UE se positionne-t-elle face à l'offensive russe en Ukraine?

Cette crise a mené à des changements importants au sein de l'UE qui est plus unie et plus décidée à coopérer militairement qu'avant. Un certain nombre de tabous ont été brisés. Bien entendu, cela n'efface pas toutes les divergences, mais c'est notable. A priori, le développement d'une politique de défense ne fait pas partie de l'ADN de la CEE ni de l'UE. Après l'échec du projet – très ambitieux – de Communauté européenne de défense au début des années 1950, c'est en effet à l'OTAN qu'a été dévolue la coopération en matière de défense. Les traités de l'UE contiennent d'ailleurs des clauses concrètes qui interdisent par exemple de financer des opérations militaires. La crise ukrainienne a cependant provoqué des changements du rôle de l'Union dans ces questions.

Lesquels?

La Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE, créée à la fin des années 1990, est une politique dite intergouvernementale, dans le sens où, contrairement à la politique commerciale ou le marché unique, les États

«L'ADOPTION D'UNE ÉCONOMIE DE MARCHÉ COMME PRÉCONDITION À L'ENTRÉE DANS L'UE A SOUVENT ÉTÉ MISE EN ŒUVRE AVEC PLUS DE FERVEUR QUE LES RÉFORMES DÉMOCRATIQUES.»

membres gardent la main sur le processus décisionnel. La Commission et les autres organes supranationaux comme la Cour européenne n'y jouent pas de rôle. Pourtant, de nombreux travaux ont révélé une institutionnalisation croissante de cette politique au sein de l'Union, que ce soit par la création de structures intergouvernementales – comme le Comité politique et de sécurité (CoPS), l'état-major, ou encore l'Agence européenne de défense – ou le rôle grandissant de la Commission européenne. La guerre en Ukraine a également remis sur le devant de la scène la nécessité pour les États de coopérer davantage, notamment via l'UE.

Comment cette évolution se traduit-elle concrètement?

Au niveau de l'armement, l'UE est passée d'une logique économique (réguler les marchés d'armement) à une logique de politique industrielle, par laquelle elle soutient les États membres afin qu'ils produisent et/ou achètent davantage d'armes – si possible européennes. Par exemple, un instrument d'achat en commun a été créé. Même si les montants engagés restent pour le moment assez modestes, cette stratégie permet à la Commission européenne de mettre un pied dans la porte et de s'arroger de nouvelles compétences. Il y a également une logique financière et budgétaire qui s'est mise en place. Soutenue par certains gouvernements comme la France ou l'Italie, l'UE a évoqué l'idée d'émettre des actions dans le domaine de la défense. Même si l'Allemagne y reste opposée pour l'instant, il y a de plus en plus d'États qui estiment que ce ne serait pas nécessairement absurde. La Banque européenne d'investissement – qui restait jusque-là éloignée de ces questions – a par ailleurs adapté ses conditions de prêt et de financement d'entreprises pour se rapprocher du domaine de la sécurité et du militaire. L'Union européenne est donc clairement passée d'un acteur qui régule simplement les marchés à celui qui s'affirme dans le développement de capacités militaires.

LE RÊVE HELVÉTIQUE D'UNE ZONE DE LIBRE-ÉCHANCHE PANEUROPÉENNE



Alexander Fasel, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, coordonne les négociations depuis mars 2024 entre la Suisse et l'Union européenne (UE). Le diplomate a rappelé l'historique des relations entre la Confédération et le reste du continent lors d'une conférence qui s'est tenue au printemps à l'Université de Genève.

1948

Fondation de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) dont le but est de mettre en œuvre le plan Marshall et de créer un espace de libre-échange paneuropéen. Séduite par cette perspective, la Suisse rejoint immédiatement cette institution.

1949

Création du Conseil de l'Europe afin de protéger les droits de l'homme et de renforcer la démocratie en Europe. L'institution se dote en 1953 de la Convention européenne des droits de l'homme et, pour la faire respecter, de la Cour européenne des droits de l'homme. La Suisse la rejoindra en 1963.

1953

Création de l'Union européenne (UE), suivie du Traité de Rome en 1957. La Suisse comprend que la zone de libre-échange dont elle rêve ne se fera pas.

1960

Création de l'AELE (Association européenne de libre-échange) par la Suisse, le Royaume-Uni et d'autres pays comme une alternative à l'UE. Petit à petit, des membres quitteront l'AELE pour l'UE. Il ne reste aujourd'hui plus que la Suisse, le Liechtenstein, la Norvège et l'Islande.

1972

Accord de libre-échange (ALE) entre la Suisse et l'UE, qui est à la base d'une multitude d'autres accords et traités (plus d'une centaine en tout) signés entre les deux entités. C'est une passerelle indispensable pour la Suisse dont l'économie est basée sur l'exportation, essentiellement vers le marché européen.

1984

Évocation de la création d'un Espace économique européen (EEE) par les ministres des États membres de l'UE et de l'AELE. L'idée d'une grande zone de libre-échange paneuropéenne refait surface. Logiquement, la Suisse remonte dans le train. Après la signature de l'Acte unique et la création du marché intérieur, le concept de l'EEE devient un marché obéissant aux seules règles définies par l'UE et ouvert aux participants extérieurs.

1992

Dépôt le 18 mai par le Conseil fédéral d'une lettre de demande d'ouverture de négociation en vue d'un acte d'adhésion à l'UE. Le 6 décembre, le peuple rejette l'entrée de la Suisse à l'EEE, ce qui arrête net le processus d'intégration européenne. La demande d'adhésion est gelée.

1999

Signature par le Conseil fédéral des accords bilatéraux I qui donnent à la Suisse l'accès de façon sectorielle au marché intérieur de l'UE (libre circulation des personnes, obstacles techniques au commerce, marchés publics, agriculture, transports terrestres, transports aériens, recherche).

2004

Signature des accords bilatéraux II, de nature plus politique (Schengen/Dublin, fiscalité de l'épargne, lutte contre la fraude, produits agricoles transformés, environnement, statistique, pensions...). L'UE refuse d'étendre la participation de la Suisse au marché intérieur avant que ne soit mis de l'ordre dans la relation institutionnelle entre les deux parties qui devient, à ses yeux, beaucoup trop complexe.

2005

Extension de la libre circulation des personnes à l'UE-10.

2009

Reconduction de la libre circulation des personnes et extension à la Bulgarie et à la Roumanie.

2010

Ouverture de négociation en vue d'un accord-cadre qui réglerait toutes les questions institutionnelles non résolues telles que la reprise de l'acquis communautaire, le règlement des différends, les aides étatiques, etc. Les discussions sont longues et difficiles.

2016

La demande d'adhésion de la Suisse à l'UE est retirée le 27 juillet.

2021

Constat d'échec par le Conseil fédéral qui tire la prise des négociations sur l'accord-cadre institutionnel le 26 mai. Le geste jette un froid et, du côté de l'UE, c'est l'incompréhension. L'opinion publique suisse pousse néanmoins son gouvernement à trouver une solution.

2022

Proposition par le Conseil fédéral de reprendre la discussion mais selon une «approche par paquet», c'est-à-dire en négociant des accords secteur par secteur. Des discussions exploratoires se déroulent entre février 2022 et octobre 2023.

2023

Publication d'une «déclaration commune» comprenant les solutions et les questions ouvertes qui doivent être négociées. Le 8 novembre, les deux parties approuvent des mandats de négociation respectifs sur cette base.

2024

Lancement des négociations le 19 mars. Environ 70 négociateurs répartis dans 14 groupes travaillent tous les jours. Leurs chefs sont, pour la Suisse, Patric Franzen, chef de la division Europe du DFAE, et, pour l'UE, le diplomate britannico-polonais Richard Szostak, négociateur du Brexit. Au niveau diplomatique, Alexander Fasel fait face au Slovaque Juraj Nociar et au niveau politique, le conseiller fédéral Ignazio Cassis se mesure au commissaire européen Maros Sefcovic. Le 4 juillet, signe que l'évolution des négociations suit une «dynamique positive», la Commission européenne pousse un peu la porte du programme européen de recherche Horizon en ouvrant trois appels d'offres du Conseil européen de la recherche (ERC) aux scientifiques suisses.

2025

Le Conseil fédéral souhaite signer des accords avant le 1^{er} janvier 2025, date à laquelle la nouvelle équipe de la Commission européenne entre en fonction. En cas de signature, les paquets négociés seront soumis aux chambres puis au peuple par référendum obligatoire ou facultatif. En cas d'échec, il n'y aura pas de statu quo. Les accords signés jusqu'à aujourd'hui resteront valables, mais subiront une lente érosion dans différents domaines.

LA SUISSE, TANCÉE POUR SON INACTION CLIMATIQUE

Dans un arrêt du 9 avril dernier, la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme a estimé que la Suisse avait violé l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme

(CEDH) en ne prenant pas de mesures suffisamment efficaces pour atteindre ses objectifs de limitation de l'augmentation de la température globale conformément à l'Accord de Paris de 2015 et atténuer les effets du changement climatique. La Cour a également considéré que la Suisse avait violé l'article 6 de la

CEDH en refusant à l'association requérante (Verein KlimaSeniorinnen, les Aînées pour le climat) l'accès à ses tribunaux pour faire valoir ses griefs relatifs au changement climatique. «La CEDH est l'instrument du Conseil de l'Europe dont la Suisse fait partie», explique Marco Sassòli, professeur

au Département de droit international public et organisation internationale (Faculté de droit). On pourrait imaginer que certains mouvements politiques se servent de ce jugement international en matière de droits de l'homme pour tenter de justifier le rejet d'un autre tribunal, la Cour de justice de l'Union européenne.

Mais l'Europe des 27 refusera tout accord (bilatéral ou autre) avec la Suisse si cette dernière n'accepte pas la compétence de cette Cour pour interpréter les règles de droit européen qu'elle s'engagerait à respecter.»

Qu'en est-il de la dissuasion nucléaire?

Les paroles de Donald Trump remettant en cause la solidité de l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord ont ébranlé la certitude que l'Europe bénéficie de la protection nucléaire américaine. La France étant depuis le Brexit le seul membre de l'Union européenne détenteur de la force nucléaire, l'idée d'une dissuasion nucléaire française «européanisée» est un sujet qui a logiquement fait couler beaucoup d'encre, même si cette question reste marginale par rapport à la réalité des négociations quant aux moyens concrets d'améliorer la coopération européenne en matière de défense. Dans un tel contexte, les propos d'Emmanuel Macron en avril 2024 ont naturellement fait beaucoup de bruit, mais sa pensée a souvent été mal comprise: il ne suggère pas d'étendre la dissuasion nucléaire française aux Européens, mais simplement d'en discuter davantage.

Il n'empêche que selon le résultat des prochaines élections américaines, il existe un risque que les États-Unis se désengagent de l'OTAN. Est-ce que l'Europe est capable de prendre le relais?

Dans les faits, depuis la présidence de Barack Obama, le centre de gravité de la pensée stratégique états-unienne, c'est l'Asie et non plus l'Europe. Quel que soit le président élu en novembre prochain, les Européens doivent s'ajuster à cette situation, ce qu'ils n'ont pas fait jusqu'à maintenant.

Comment cela?

Plusieurs facteurs expliquent la faiblesse des capacités militaires européennes. D'abord, au sein de l'Alliance atlantique, les Européens se sont longtemps reposés sur les capacités militaires des États-Unis. Depuis les années 1990, cette position s'est doublée d'une conception géopolitique reposant sur l'idée que l'UE n'avait pas besoin d'une défense forte dans la mesure où la pacification du continent était assurée par les échanges économiques. À cela se sont ajoutées des coupes budgétaires qui n'ont pas épargné le secteur de la défense, dont on a fait une sorte de variable d'ajustement. Ensuite, quand les Européens ont pensé à développer une politique européenne de sécurité et de défense, ces initiatives pro-européennes ont parfois été perçues comme allant contre les États-Unis et l'OTAN. Aujourd'hui, on tente de réconcilier les deux: il

est en effet aussi dans l'intérêt de l'OTAN de renforcer la défense communautaire. Même des États très atlantistes comme les pays baltes, la Pologne et les Pays-Bas estiment aujourd'hui qu'une défense forte en Europe est dans l'intérêt de tous – si tant est que l'on respecte les prérogatives de l'OTAN. Ce qui est un exercice d'équilibriste délicat.

L'UE compte aujourd'hui 27 membres. Y a-t-il une limite à son élargissement?

En théorie non, et le prochain grand élargissement, outre l'intégration de l'Ukraine qui se fait à marche forcée, devrait concerner les pays des Balkans qui sont tous candidats à l'adhésion. Ce qui constitue d'ailleurs un enjeu politique et géostratégique majeur. Cela étant, il ne faut pas oublier que l'Europe ne se fait pas uniquement par l'élargissement de l'Union européenne. Aujourd'hui, le développement d'une coopération européenne se construit en effet également en dehors des limites de l'Union avec la Communauté politique européenne, défendue par le président français Emmanuel Macron qui vise à discuter de questions stratégiques au niveau du continent tout entier, ou, à plus petite échelle, avec le Triangle de Weimar qui réunit la France, l'Allemagne et la Pologne.

Alors que la démographie européenne est en chute libre, notamment en Italie ou en Allemagne, on persiste à faire de l'immigration un danger quasiment existentiel pour l'Europe. Comment s'explique ce paradoxe?

Des travaux, comme ceux de Frank Schimmelfennig, chercheur à l'EPFZ, ont montré l'existence d'une double dynamique entre, d'une part, une ouverture et une fluidité des échanges en interne et, de l'autre, un durcissement de nos frontières externes et une crispation autour de la question de la migration. Les critiques contre le *Wir schaffen das* de l'ancienne chancelière allemande Angela Merkel illustrent parfaitement les difficultés électoralistes des politiques migratoires. Il existe malheureusement une profonde contradiction entre les valeurs revendiquées par l'UE, en termes de respect des droits humains et du droit international, et la réalité de la politique aux frontières, particulièrement en Méditerranée (*lire aussi l'article en page 30*).

ACCORD INSTITUTIONNEL

BILATÉRALES III, LA SUISSE ET L'UE METTENT LE PAQUET

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LA SUISSE ET L'UE PORTENT SUR **LES QUESTIONS INSTITUTIONNELLES** TELLES QUE LA REPRISE DYNAMIQUE DE L'ÉVOLUTION DU DROIT EUROPÉEN ET LA PROCÉDURE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS.



Christine Kaddous

Professeure au Département de droit international public et organisation internationale (Faculté de droit)

Formation: Après avoir étudié le droit à l'Université de Neuchâtel, elle obtient un Master en droit à l'Université de Cambridge (Royaume-Uni) et un Master en droit européen à l'Université libre de Bruxelles. Sa thèse de doctorat a porté sur le droit international dans la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne.

Parcours: Nommée professeure à la Faculté de droit en 2002, elle prend la direction du Centre d'études juridiques européennes en 2004 et est titulaire de la chaire Jean Monnet *ad personam*. Elle a été présidente de la Société suisse de droit international de 2008 à 2020 et est actuellement vice-présidente de l'Association suisse pour le droit européen.

Depuis mars de cette année, la Suisse et l'Union européenne se sont remises à la table des négociations. Au menu, un paquet d'accords, les futures «Bilatérales III», lesquelles devraient assurer à la Suisse l'accès au marché intérieur de l'Union européenne. En effet, après avoir mis unilatéralement fin en 2021 au projet d'accord institutionnel, qui avait été négocié mais jamais signé, le Conseil fédéral a tenu neuf mois avant de relancer le processus, proposant, en février 2022, une approche «par paquet», idée qui a été positivement reçue à Bruxelles. C'est ainsi que les deux parties ont repris des discussions exploratoires qui ont abouti en novembre 2023 à un document intitulé *Common Understanding*. Celui-ci compile toutes les questions résolues ainsi que celles restées ouvertes qui doivent faire l'objet de discussions.

Entamées le 19 mars 2024, les négociations entre la Suisse et l'UE portent sur les éléments institutionnels à intégrer dans les accords existants (transports aériens, transports terrestres, libre circulation des personnes, reconnaissance mutuelle et produits agricoles) et dans les accords futurs d'accès au marché. L'approche par paquet devrait également inclure deux nouveaux accords en matière d'électricité et de sécurité alimentaire, des règles en matière d'aides d'État, un accord sur la participation aux programmes de l'Union, un accord sur la participation financière de la Suisse et un dialogue politique de haut niveau (voir aussi l'infographie ci-contre).

En réalité, le contenu des questions institutionnelles est quasiment le même que dans l'accord abandonné 3 ans auparavant. Mais l'emballage est différent. Et ça change tout, selon les autorités.

«Les éléments institutionnels dans ce nouveau round de négociations couvrent en effet les mêmes thématiques que celles

discutées depuis plus de dix ans avec l'Union européenne, mais certaines des solutions diffèrent partiellement», constate Christine Kaddous, professeure et directrice du Centre d'études juridiques européennes et titulaire de la chaire Jean Monnet *ad personam* à la Faculté de droit. «Il s'agit de l'adaptation du droit (c'est-à-dire la reprise dynamique du droit de l'UE) contenu dans les accords bilatéraux d'accès au marché, de la surveillance de l'application des accords, de leur interprétation et du règlement des différends entre parties contractantes. La bonne nouvelle, c'est que ces éléments ne sont désormais plus isolés. Ils font partie d'un paquet de négociations qui se déroulent actuellement de manière parallèle dans les divers secteurs (transports terrestres, transports aériens, agriculture...). Cette approche facilitera l'équilibre de l'ensemble des négociations.»

Cette démarche permet aussi de mieux aborder les particularités de chaque accord sans risquer de mettre à chaque fois tout l'édifice en péril.

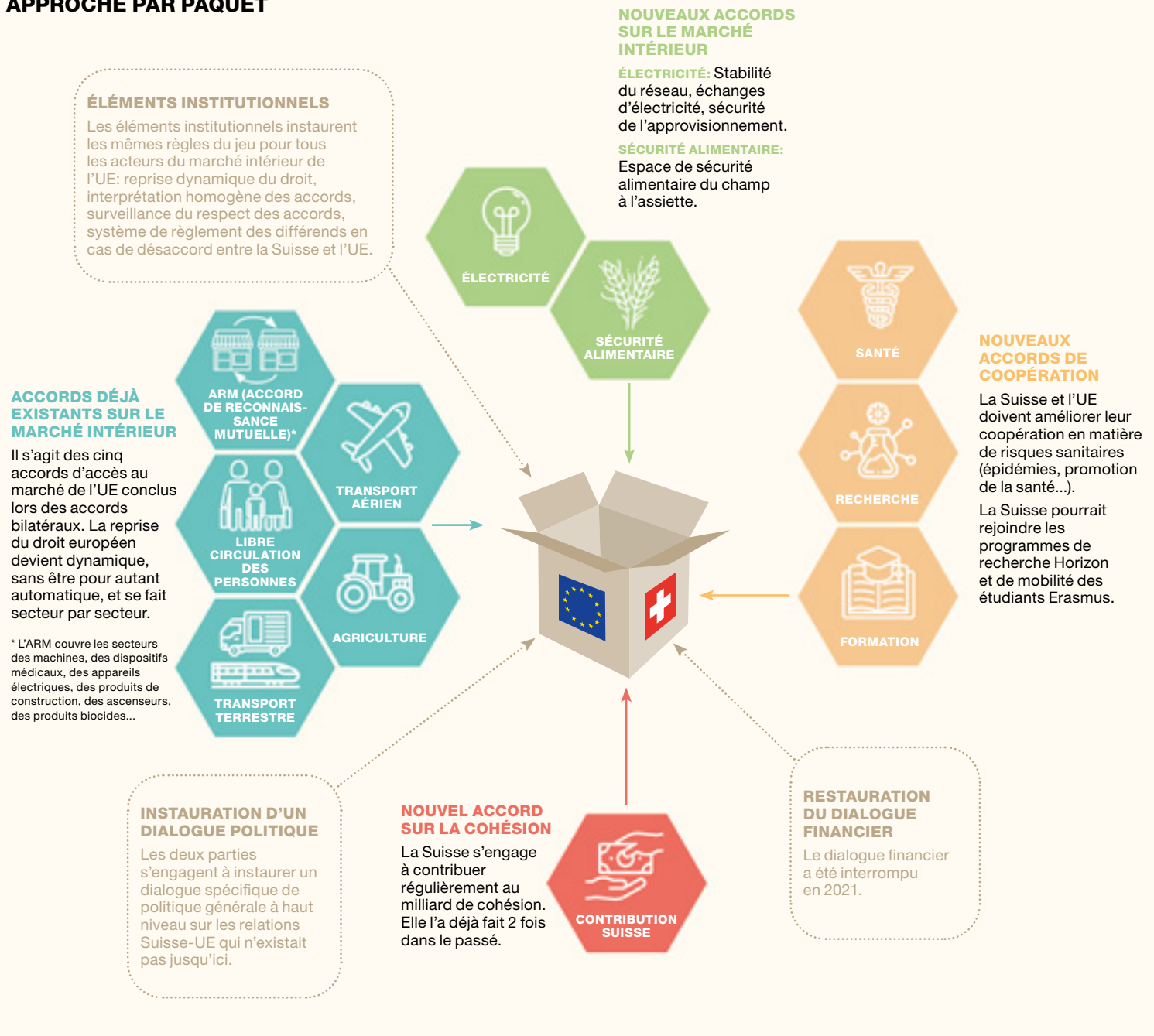
Cette démarche permet aussi de mieux aborder les particularités de chaque accord sans risquer de mettre à chaque fois tout l'édifice en péril.

Signaux contradictoires Les nouvelles sur l'état des négociations actuelles, forcément confidentielles, sont rares et ambiguës. Une réunion au sommet prévue en juin dernier entre le conseiller fédéral Ignacio

Cassis et son homologue le commissaire européen Maros Sefcovic a été annulée au dernier moment, faute d'avancée suffisante. Ce signal plutôt pessimiste a aussitôt été suivi d'un autre, plus encourageant. Le 4 juillet, la Commission européenne a en effet ouvert trois appels d'offres du Conseil européen de la recherche (ERC) aux scientifiques suisses qui remettent ainsi un pied dans le programme européen de recherche Horizon dont ils sont exclus depuis 2021 (lire également en page 34). Les négociateurs suisses et européens se sont fixé comme objectif la fin de l'année pour aboutir à un accord global dans les divers domaines. C'est-à-dire avant que la nouvelle Commission européenne, issue des élections de ce printemps, ne prenne ses

LE CONTENU DES QUESTIONS INSTITUTIONNELLES EST QUASIMENT LE MÊME QUE DANS L'ACCORD PRÉCÉDENT. MAIS L'EMBALLAGE EST DIFFÉRENT. ET ÇA CHANGE TOUT, SELON LES AUTORITÉS.

APPROCHE PAR PAQUET



fonctions avec les changements d'équipes et les retards dans les dossiers que cela peut impliquer.

Pour la Suisse, l'enjeu de ces négociations qui durent depuis des décennies a toujours été le même. Il s'agit essentiellement d'assurer la pérennité de l'accès au marché de l'Union européenne afin d'y vendre et d'y acheter avec un minimum d'entraves le plus de biens et de services possible, et ce, de manière durable. Le tout en se protégeant au maximum de l'intrusion des règles de l'UE sur le marché helvétique (notamment en termes de protection des salaires et de l'aide sociale ainsi que des aides de l'État).

«Si on veut bénéficier de l'accès au marché intérieur de l'Union, il est logique qu'il faille aussi respecter les règles de ce même marché», estime Christine Kaddous qui connaît bien le dossier puisqu'elle a participé aux négociations sur l'Espace économique européen (EEE) au début des années 1990 au

sein du Département fédéral de justice et police. *La participation à l'EEE, refusée le 6 décembre 1992 par le peuple et les cantons, aurait permis cet accès comprenant la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux sans pour autant impliquer une adhésion à l'UE. C'est la voie qu'ont choisie la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. Je suis d'ailleurs de celles et ceux qui pensent que le fait d'avoir déposé une "lettre de demande d'ouverture de négociations en vue d'un acte d'adhésion à l'UE" quelques mois avant la votation sur l'EEE était une erreur. Les deux sujets sont indépendants l'un de l'autre mais ont semé la confusion dans la tête de certains citoyens, une confusion alimentée par des politiciens et qui a débouché sur le résultat que l'on sait.*

Depuis ce «dimanche noir», le Conseil fédéral, aiguillé par l'intérêt national, essaye sans cesse – malgré l'opposition de certains partis politiques – de raccrocher le wagon

SOIXANTE ANS D'ÉTUDES DU DROIT EUROPÉEN

Fondé en 1963, le Centre d'études juridiques européennes (CEJE) de la Faculté de droit s'intéresse depuis soixante ans à l'intégration européenne, avec un accent particulier sur les relations extérieures de l'Union européenne avec des États tiers, tels que la Suisse, les États de l'AELE (Association européenne de libre-échange), le Canada, Singapour, le Japon, la Chine et les pays du sud de la Méditerranée, etc.

Les domaines de recherche développés par le Centre d'études juridiques européennes portent sur le droit de l'Union européenne, le droit du marché intérieur, la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux, le contentieux de l'Union européenne, le droit européen de l'environnement, les interactions entre le droit de l'Union européenne et le droit de l'OMC, la politique commerciale (y compris les investissements) ainsi que les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne.

La commission de direction du CEJE comprend neuf professeurs, sept de l'Université de Genève et deux de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève (IHEID). Le Centre a reçu en 2014 le label «Centre d'excellence Jean Monnet», un gage de qualité confirmé en 2017.

<https://ceje.ch>

de la Suisse au train du marché européen. C'était le cas avec la conclusion réussie des accords bilatéraux I (1999) et II (2004). Cela le sera avec l'approche actuelle par paquet qui devrait mener avec succès vers ce qu'on appelle les Bilatérales III.

Reprise du droit «Si l'on a tant besoin d'un accord sur les questions institutionnelles, c'est notamment parce que les accords bilatéraux actuellement en vigueur ne présentent pas, pour la plupart d'entre eux, un mécanisme d'adaptation dynamique, explique Christine Kaddous. Seul l'acquis de l'Union européenne antérieur à la date de signature de ces accords s'applique dans les relations entre la Suisse et l'UE.»

Ces accords se basent sur le principe de l'équivalence des législations, ancré dans les accords bilatéraux et indispensable pour que le droit suisse puisse évoluer plus ou moins en même temps que celui de l'UE. L'adaptation de ces accords s'opère via une décision d'un «comité mixte», composé du même nombre de Suisses et d'Européens et qui prend une décision par consensus. À l'heure actuelle, la Suisse peut donc facilement s'opposer à une évolution du droit en ne donnant pas son consentement. La législation en matière de transports routiers ou de normes techniques portant sur les machines à laver la vaisselle, pour prendre des exemples concrets, pourrait ainsi, le cas échéant, un jour diverger des deux côtés de la frontière et constituer des obstacles au commerce si elle n'est pas régulièrement adaptée.

Les Bilatérales III et les règles institutionnelles envisagées devraient donc permettre d'intégrer de manière plus fluide dans les accords bilatéraux existants les développements pertinents du droit de l'UE dès que possible après leur adoption par l'Union.

«Plus fluide» ne signifie toutefois pas encore «de manière automatique». L'adaptation dynamique permettrait en effet de respecter le pouvoir décisionnel helvétique, en particulier le délai référendaire. Et la Suisse conservera la possibilité, après un vote négatif par la population par exemple, de ne pas adapter le contenu d'un accord bilatéral

à un développement spécifique du droit. Avec le risque que l'Union européenne entame la procédure de règlement des différends qui est envisagée dans les adaptations institutionnelles (*lire plus loin*).

«La Suisse et l'Union européenne envisagent en outre des exceptions en vue de la non-application du mécanisme de la reprise dynamique du droit de l'UE dans certains domaines, confirme Christine Kaddous. De telles exceptions ouvrent la porte à des solutions pragmatiques qui restent à trouver lors de ces négociations, notamment dans le dossier de la libre circulation des personnes, qui est l'un des sujets les plus délicats sur le plan politique. Cet assouplissement est un réel avantage pour la Suisse.»

Interprétation et application

Une chose est de reprendre le droit de l'UE relatif aux accords bilatéraux, une autre est de l'appliquer. Ce travail est effectué de manière indépendante par les juridictions respectives suisses et européennes. Des ambiguïtés peuvent toutefois survenir quant à l'interprétation de certaines notions de droit contenues dans lesdits accords, par exemple celle de travailleur. La notion devrait être comprise de la même manière dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes

par les tribunaux suisses et les tribunaux dans l'Union européenne. En vue d'assurer ce point, les négociations en cours dans le cadre des Bilatérales III prévoient que les notions de droit de l'Union figurant dans les accords bilatéraux d'accès au marché devraient faire l'objet d'une interprétation et d'une application uniformes sur le territoire suisse et sur celui des États membres de l'Union.

«Et lorsque ces textes se réfèrent à des notions de droit de l'UE, les dispositions de ces accords devraient être interprétées conformément à la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE (CJUE), précise Christine Kaddous. L'objectif est d'assurer une uniformité d'approche dans les domaines du marché intérieur auxquels la Suisse participe.»

Quant à la surveillance du respect des accords d'accès au marché européen sur le territoire suisse, elle est assurée par les autorités suisses, l'UE faisant de même chez elle.

**UNE CHOSE EST DE
REPRENDRE LE DROIT
DE L'UE RELATIF AUX
ACCORDS BILATÉRAUX.
UNE AUTRE EST DE
L'INTERPRÉTER ET
DE L'APPLIQUER.**



«**Pertinent et nécessaire**» Si des difficultés apparaissent entre les deux parties dans l'interprétation ou l'application des accords, la négociation en cours entre la Suisse et l'UE prévoit un mécanisme de règlement des différends. Celui-ci commence par une phase de consultation au sein du comité mixte, une structure existante et qui serait préservée. Ce comité, composé de manière paritaire par des représentants suisses et européens, doit trouver une solution mutuellement acceptable par consensus. S'il n'y arrive pas, le mécanisme prévoit un deuxième échelon, à savoir la constitution d'un tribunal arbitral. Sa composition n'est pas totalement précisée dans le *Common Understanding*, mais la Suisse et l'Union européenne y seront représentées et un président ou présidente sera choisie d'un commun accord. Si, à ce stade, le litige soulève une question concernant une notion du droit de l'Union et si le tribunal arbitral estime que son interprétation est «pertinente et nécessaire» à la résolution du différend – et seulement dans ce cas de figure précis –, il saisira la Cour de justice de l'Union européenne. Celle-ci répondra à la question qui lui est posée et cette réponse sera ensuite utilisée par le tribunal arbitral pour trancher le litige.

«*Cette approche permet de réduire grandement la portée de l'obligation du Tribunal arbitral de saisir la CJUE, commente Christine Kaddous. On est très loin de la figure du "juge étranger" qui viendrait faire la loi dans nos tribunaux, brandie comme un épouvantail par les opposants à tout accord avec l'UE.*»

LE 6 DÉCEMBRE 1992: «UN DIMANCHE NOIR»

Le 6 décembre 1992, les conseillers fédéraux Jean-Pascal Delamuraz, René Felber et Arnold Koller (*ci-dessus*) annoncent lors d'une conférence de presse le rejet de l'initiative pour l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE). Cette journée est alors qualifiée de «dimanche noir» par Jean-Pascal Delamuraz. La votation a en effet été refusée par une majorité ténue de la population (50,3 %) et par les cantons. Tous les cantons alémaniques, à l'exception de Bâle, ainsi que le Tessin se retrouvent dans le camp du non. La participation est exceptionnelle et s'élève à 78,3%. Le Conseil fédéral, le Parlement, les principales organisations

économiques et sociales du pays ainsi que la presse sont désavoués. La politique de la Confédération envers l'Union européenne doit être revue. La demande d'adhésion de la Suisse à l'Europe, déposée en 1992, est «gelée» avant d'être retirée en 2016. Le pays choisit alors de privilégier les accords bilatéraux dont le troisième volet est actuellement en pleine négociation.

NÉGOCIATIONS

«ON S'ÉCHARPE SUR DES DÉTAILS ALORS QU'IL EXISTE UN TERRAIN D'ENTENTE»

EN 2021, LA CONFÉDÉRATION CLAQUAIT LA PORTE DES NÉGOCIATIONS SUR L'ACCORD-CADRE AVEC L'UNION EUROPÉENNE. TROIS ANS PLUS TARD, LES POURPARLERS ONT REPRIS, MAIS LE DOSSIER SEMBLE TOUJOURS PATINER. ANALYSE.

Le 26 mai 2021, le Conseil fédéral choisissait, à la surprise générale, de mettre un terme de manière unilatérale aux négociations sur l'accord-cadre avec l'Union européenne. Moyennant quelques adaptations formelles, la Confédération a toutefois récemment fait machine arrière. Mais, malgré les importants moyens déployés depuis le mois de mars de cette année, les résultats sont maigres et le dossier semble s'enliser. Observateur aguerri des relations entre la Suisse et la communauté européenne, René Schwok, professeur honoraire de la Faculté des sciences de la société depuis septembre et ancien directeur du Global Studies Institute, analyse cette étrange séquence en s'avouant quelque peu déboussolé par la tournure des événements.

Campus: Dans l'ouvrage que vous avez publié quelques mois seulement après la décision du Conseil fédéral de «tirer la prise» (lire «Campus» n° 150), vous estimiez que ce choix était avant tout motivé par des considérations liées à la politique intérieure. Avec le recul dont on dispose aujourd'hui, maintenez-vous cette position?

René Schwok: Tout à fait. Sur le fond, il n'y avait aucune raison objective de claquer la porte – ce qui se produit d'ailleurs assez rarement dans les relations que l'Union entretient avec ses partenaires ou les pays candidats à l'intégration – puisque la Suisse avait obtenu un certain nombre de concessions de la part de l'UE sur les dossiers posant problème. À la veille des élections pour le renouvellement du Conseil fédéral qui, pour certains membres du gouvernement, s'annonçaient relativement périlleuses, ce geste a cependant permis d'évacuer totalement la question européenne de la campagne et de couper l'herbe sous le pied de l'UDC pour qui le sujet aurait été du pain béni.

Au vu de ce qui s'est passé en Italie, avec l'arrivée au pouvoir de Giorgia Meloni, ou en France, avec la montée en puissance du Rassemblement national, peut-on dire que le calcul était judicieux?

Il est encore un peu trop tôt pour le dire. On verra dans quelques années si la voie choisie était la bonne. Les

conseillers fédéraux en place ont certes assuré leur réélection, mais je trouve que tout cela ressemble beaucoup à des calculs d'apothicaire. Et je peine à comprendre que les personnes qui nous gouvernent n'aient pas une vision un peu plus large de l'avenir de la Suisse.

Quel est l'objet des négociations qui ont débuté au mois de mars de cette année?

Grosso modo, il n'y a pas de changement majeur sur le fond, c'est juste l'emballage qui a été modifié.

C'est-à-dire?

Le contenu est similaire à celui de l'accord-cadre, mais au lieu de tout présenter en bloc, les négociations se font par paquet (voir aussi l'infographie en page 25). La Confédération a déployé des moyens importants, avec 90 fonctionnaires qui travaillent sur ce dossier. Il y a eu plus de 80 réunions depuis le mois de mars, la signature d'un mémorandum extrêmement détaillé et pourtant, les choses n'avancent pas plus vite qu'auparavant.

Qu'est-ce qui coince?

Il me semble que les blocages sont inversement proportionnels à l'importance des enjeux. On s'écharpe sur des questions de détails techniques alors que politiquement il serait tout à fait possible de trouver un terrain d'entente sur les points qui font débat.

À savoir?

Les deux éléments principaux sur lesquels il y a un désaccord, c'est la reprise dynamique de l'évolution du droit de l'UE et la mise en place d'un mécanisme juridique pour trancher les différends (lire aussi en page 26). Sur le premier point, le Conseil fédéral a donné son assentiment il y a une dizaine d'années déjà. Par ailleurs, la Suisse a obtenu qu'en cas de non-reprise de certains éléments, ce qui est son droit, les mesures de rééquilibrage prises par l'UE soient proportionnées et que leur proportionnalité soit évaluée par un tribunal arbitral. Dans les grandes lignes, la voie est donc dégagée.

Qu'en est-il du deuxième point, à savoir le règlement des différends?

La Suisse en a également accepté le principe en 2018. Ce qui signifie qu'en cas de différend, l'affaire sera tranchée par le tribunal arbitral avec, si nécessaire, un avis de la Cour de justice de l'UE sur des points qui sont de son ressort, d'où la fameuse référence aux «juges étrangers» brandie par l'UDC. Un argument très efficace en termes de communication, mais qui est basé sur une lecture mythologique de l'histoire nationale.

Pouvez-vous préciser?

Les opposants prétendent que la Suisse a précisément été fondée pour résister à la tyrannie des *Fremde Richter* comme on dit en Suisse allemande. Mais ces fameux *Fremde Richter* n'étaient pas des juges étrangers. C'étaient simplement des «Landman» ou des proconsuls dont la fonction était d'imposer la volonté des Habsbourg et de rapporter de l'argent à l'empire. Et cela n'a rien à voir avec ce dont on parle aujourd'hui. Le concept revient cependant régulièrement à la surface, notamment lors de l'initiative populaire «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)», rejetée par le peuple en 2018 et qui voulait instaurer la primauté du droit constitutionnel suisse sur les traités internationaux.

La droite a également des réticences sur la directive concernant le droit des citoyens de l'UE...

En effet, mais les arguments avancés me semblent là aussi largement exagérés. Dans les médias et au sein de la classe politique, on parle volontiers de «droit de la citoyenneté» quand on évoque ce sujet. Mais c'est un abus de langage qui est dommageable dans la mesure où il laisse penser que cette mesure va donner le droit de vote ou d'éligibilité aux citoyens de l'UE établis en Suisse. Un sujet très sensible, comme l'ont démontré les récentes votations à Genève [61% des Genevois ont refusé en juin d'accorder le droit de vote et d'éligibilité cantonal aux étrangers résidant dans le canton depuis huit ans]. Dans les faits, ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agit. Cette mesure porte essentiellement sur des droits sociaux. Elle permettra notamment aux ressortissants des pays membres de l'UE travaillant en Suisse de toucher un peu plus facilement le chômage qu'actuellement pour autant qu'ils y aient droit. Elle facilite légèrement le regroupement social et rend très compliqué le renvoi d'un délinquant issu d'un pays de l'UE. Mais cela ne va pas beaucoup plus loin et le risque que cela engendre une forme de tourisme social me semble tout à fait négligeable.

À gauche, c'est la question du travail détaché qui fait grincer les dents...

Avec l'appui des socialistes et d'une bonne partie des Verts, les syndicats sont en effet montés au créneau en dénonçant le risque d'un horrible dumping salarial et la fin de ce qu'on appelle les mesures d'accompagnement, qui sont destinées à faciliter la mise en place de conventions collectives de travail. Mais le travail détaché représente 0,5% de la masse de travail en Suisse et il est essentiellement concentré dans trois secteurs dans lesquels il n'y a quasiment pas de concurrence avec les travailleurs suisses: les ouvriers agricoles, l'hôtellerie et le tourisme et la construction. Quant aux conventions collectives, il en existe déjà un bon nombre en Suisse et certains cantons, comme Genève, se sont même dotés d'un salaire minimum.

Quel est le risque pour la Suisse si ces négociations devaient ne pas aboutir?

Une érosion à moyen-long terme de l'accès au marché intérieur de l'UE qui pourrait toucher des secteurs clés de l'économie nationale comme les instruments médicaux, les machines ou les produits pharmaceutiques. Mais, pour l'instant, on ne sent pas vraiment de sentiment d'urgence en Suisse.

La Suisse a besoin de l'UE, mais est-ce que l'UE a besoin de la Suisse?

La Suisse est tout de même le 4^e partenaire économique de l'Union. Il y a beaucoup de ressortissants de l'UE en Suisse et beaucoup de frontaliers. La Suisse contrôle par ailleurs les routes et les chemins de fer qui permettent de traverser l'Europe. Ce n'est donc pas un élément négligeable pour l'Union. Cela étant, même s'il n'y a pas de véritable animosité à l'égard de notre pays, c'est un sujet dont on ne parle pas beaucoup à Bruxelles. L'UE a d'autres problèmes, bien plus importants, à gérer.

La guerre en Ukraine ne plaide-t-elle pas pour un rapprochement plus significatif avec l'Union?

Il y a effectivement eu un choc à la suite de l'agression de l'Ukraine. Beaucoup de Suisses se sont sans doute sentis plus Européens à ce moment-là, mais j'ai l'impression que cette forme d'union sacrée est déjà en train de s'étioler, tant en Suisse qu'à l'intérieur de l'UE. À cet égard, le Conseil fédéral a récemment proposé que la Suisse participe davantage aux manœuvres militaires de l'OTAN, proposition qui a été refusée de manière assez significative par une coalition entre l'UDC et la gauche.



René Schwok

Professeur honoraire de la Faculté des sciences de la société

Formation: Après un doctorat à l'Institut universitaire de hautes études internationales, il rejoint l'Institut für Europäische Geschichte de Mayence, puis le Center for European Studies de Harvard.

Parcours: Enseignant au Département de science politique et relations internationales depuis 1992, René Schwok a été directeur du Global Studies Institute entre 2015 et 2019. Titulaire de la chaire Jean Monnet en science politique et Research Fellow au Geneva Center for Security Policy (GCSP), il est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages, ainsi que de près de 100 articles scientifiques ou articles de livres sur l'intégration européenne.

IMMIGRATION

L'EUROPE VEUT UNE SOLIDARITÉ OBLIGATOIRE MAIS FLEXIBLE EN MATIÈRE D'ASILE

UN NOUVEAU **PACTE DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LA MIGRATION ET L'ASILE** A ÉTÉ ADOPTÉ EN MAI. LA SUISSE, QUI FAIT PARTIE DE L'ESPACE SCHENGEN ET DU RÈGLEMENT DE DUBLIN, DOIT DÉFINIR LES ÉLÉMENTS QU'ELLE REPRENDRA DANS SA PROPRE LÉGISLATION.



Sandra Lavenex

Professeure au Département de science politique et relations internationales (Faculté des sciences de la société)

Formation: Elle réalise une thèse à l'Institut universitaire européen de Florence en 1999 et obtient une «habilitation» à l'Université de Berne en 2009.

Parcours: Après avoir été assistante dans les universités de Constance, Florence puis Zurich, elle décroche un poste de professeure à l'Université de Berne (2001), suivi d'un autre à l'Université de Lucerne (2006). Elle est nommée professeure à l'UNIGE en 2008.

Le 14 mai dernier, le Conseil de l'Europe a adopté le «Pacte de l'Union européenne sur la migration et l'asile». Ce texte contient dix actes législatifs censés réformer l'ensemble du cadre européen sur cette question et offrir une réponse à la crise du système d'asile qui doit faire face à un afflux continu de réfugiés par les voies de la Méditerranée et des Balkans depuis les années 2010 et spécialement en 2015 (avec plus d'un million d'entrées cette année-là). Pour Sandra Lavenex, professeure au Département de science politique et relations internationales (Faculté des sciences de la société), ces réformes constituent cependant surtout une «continuation de la politique existante». Le seul aspect innovant étant, selon elle, l'introduction de mécanismes de solidarité «obligatoires mais flexibles».

Ceux-ci prévoient qu'un minimum de 30 000 requérants d'asile par année (l'Europe a enregistré plus de 275 000 entrées en 2023, en progression de 50% par rapport à 2022) devront être relocalisés dans un autre État membre que les États qui se trouvent à la frontière extérieure de l'UE, le long des routes migratoires (Espagne, Italie, Grèce...) et qui supportent actuellement une grande partie de la charge de l'immigration. Le texte ne définit pas une obligation de participer aux relocations, mais les pays qui refuseront d'accueillir des migrants sur leur sol devront contribuer à l'effort autrement, notamment par des mesures financières ou opérationnelles, telles que le développement de l'aide au retour.

LES PAYS QUI REFUSERONT D'ACCUEILLIR DES MIGRANTS SUR LEUR SOL DEVONT CONTRIBUER PAR DES MESURES FINANCIÈRES OU OPÉRATIONNELLES.

Cette réforme du système de l'asile, qui entrera en vigueur dans 2 ans, concerne aussi la Suisse. Tout comme les autres États membres de l'UE, elle doit développer un plan national de réforme sur la question avant la fin de l'année. Mais, au-delà de ce qui est «pertinent» pour le règlement de Dublin et l'espace Schengen dont elle fait partie, la Suisse n'est pas tenue de reprendre l'ensemble du Pacte européen. Le 14 août dernier, le Conseil fédéral a d'ailleurs lancé une procédure visant à identifier les éléments qu'elle intégrera dans sa législation. En ce qui concerne le volet de la solidarité, bien qu'elle ne soit pas juridiquement concernée, elle est néanmoins invitée à réfléchir à la manière dont elle voudrait participer.

Le droit de refuser Cette «solidarité obligatoire mais flexible» ressemble à s'y méprendre à la possibilité d'acheter le droit de refuser des requérants d'asile. Ce qui fait penser aux permis d'émission de CO₂ dont l'échange entre pays est prévu dans le Protocole de Kyoto sur le réchauffement climatique. Un mécanisme qui

est d'ailleurs lui aussi désigné comme une «flexibilité» dans l'effort conjoint des nations visant à contrer l'augmentation de l'effet de serre.

«Le parallèle est intéressant, concède Sandra Lavenex. Mais il n'est pas question de marché d'échange de quotas d'admission de réfugiés. Cela ne se fera sans doute jamais car nous parlons tout de même ici d'êtres humains, pas de gaz à effet de serre. Et il n'est pas sûr que, dans ce domaine, la rationalité l'emporte sur les émotions.»

Le 16 novembre 2021, des équipes de Médecins sans frontières à bord du «Geo Barents» ont sauvé 99 personnes, des femmes, des hommes et des enfants, en détresse sur un bateau en bois au large de la Libye. En surcharge, l'embarcation commençait à prendre l'eau. Dix personnes sans vie, dont cinq mineurs, ont été découvertes dans le fond du bateau, mortes par suffocation.



AFP / VIRGINIE NGUYEN HOANG / HANS LUCAS

Quoi qu'il en soit, l'ajout de ce pilier solidaire à une politique d'asile européenne basée jusqu'ici sur la seule responsabilité et souveraineté des États permet de présenter le pacte adopté au printemps comme «un système de migration plus juste et plus solide qui [fera] une différence concrète sur le terrain». Pour Sandra Lavenex, toutefois, ce texte, qui a mis huit ans à voir le jour, échoue à réformer le mécanisme principal qui est à l'origine des fragilités du système commun en matière d'asile, à savoir le règlement de Dublin. Celui-ci stipule qu'un seul État doit être amené à examiner la demande d'asile d'un requérant, c'est-à-dire celui par lequel il est entré. C'est assez pratique pour la Suisse qui peut plus rapidement renvoyer des demandeurs d'asile vers l'État qui l'a enregistré en premier (selon le Secrétariat d'État aux migrations, le rapport entre le nombre de requérants transférés vers d'autres États «Dublin» et pris en charge en Suisse était de 4,5 pour 1 en 2019). Ça l'est logiquement moins pour ceux qui sont situés en première ligne, comme l'Italie, la Grèce, Malte ou encore l'Espagne, qui doivent assumer le gros de la responsabilité du traitement de l'asile.

L'«Europe passoire» «Le règlement de Dublin est né en même temps que l'instauration de la libre circulation des personnes (espace de Schengen) à la fin des années 1980, rappelle Sandra Lavenex. En effet, face à la suppression des frontières intérieures, des voix ont rapidement dénoncé une «Europe passoire», avec la perspective de requérants d'asile libres, une fois à l'intérieur, de déposer une nouvelle demande d'accueil dans chaque État membre. Toute la politique européenne a justement consisté à éviter une telle perspective. L'ouverture des frontières intérieures n'a donc été possible qu'en échange d'un renforcement des frontières extérieures dont le mécanisme de Dublin fait partie.»

Il se trouve cependant que ce mécanisme n'est pas à toute épreuve. Dès 2010, l'Europe voit augmenter considérablement l'immigration pour atteindre un afflux record en 2015 avec plus d'un million de personnes se présentant à ses frontières, essentiellement en provenance de Syrie, alors en pleine guerre civile. Les systèmes d'accueil, surtout dans les pays à la frontière extérieure de l'UE, sont submergés. Parmi les nombreux problèmes qui surgissent à cette occasion se pose la question épineuse d'une redistribution plus

équitable des demandeurs d'asile dans les pays de l'UE. Mais toutes les tentatives visant à modifier le règlement de Dublin échouent. Même la relocation ponctuelle de 150 000 réfugiés en 2015 dans toute l'UE, approuvée par vote à la majorité qualifiée des États membres au Conseil de l'UE, et dont le caractère obligatoire a été confirmé par la Cour de justice de l'Union européenne, n'est pas parvenue à lever le refus obstiné de la Hongrie. Les autorités européennes ont donc dû se résoudre à accepter le fait qu'une redistribution obligatoire des demandeurs d'asile est tout bonnement impossible à appliquer.

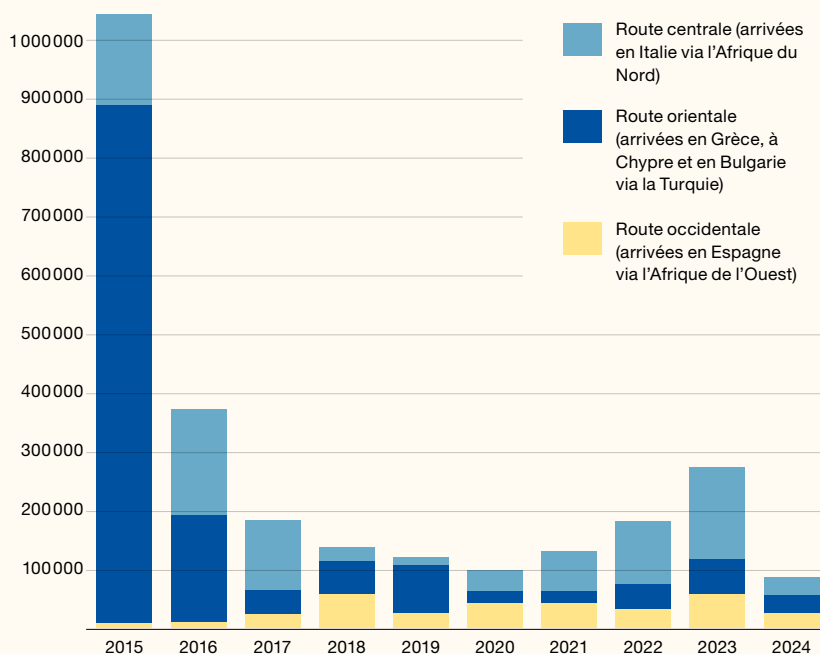
Malgré cela, l'UE a réussi à communautariser partiellement le contrôle et la gestion des réfugiés à ses frontières. Censé accélérer la procédure de demande d'asile, un filtrage (*screening*) obligatoire des arrivants est réalisé dans

une sorte de zone tampon sur la frontière extérieure de l'UE. Ces «points d'accès», ou *hotspots*, permettent depuis 2015 de maintenir en détention administrative des gens durant un maximum de douze mois au cours desquels leurs droits sont limités. Plusieurs agences européennes, dont Frontex (l'agence européenne de gardes-frontières et de gardes-côtes), jouent un rôle important dans différentes étapes de l'immigration en assumant une part significative des coûts financiers, procéduraux et administratifs, soulageant d'autant le pays hôte, au prix, il est vrai, d'une partie de sa souveraineté.

Frontex, le «bad cop» Élément essentiel de la politique migratoire européenne, Frontex résume bien l'ascension de la question de l'asile dans l'agenda politique de l'UE. C'est l'agence européenne qui a crû le plus cette dernière décennie. Son budget est ainsi passé de 6 à 845 millions d'euros de 2015 à 2023. En 2027, il devrait atteindre 900 millions d'euros et le nombre de ses gardes-frontières devrait passer à 10 000, contre 2 100 aujourd'hui. Il s'agit donc de «supranationaliser» la mission des gardes-frontières, assurée jusqu'ici par les fonctionnaires nationaux, épaulés par ceux de Frontex. Frontex a également vu son mandat s'élargir. Elle s'occupe notamment de coopération avec les États tiers pour former des gardes-frontières, les inciter à mener des opérations communes et à échanger des informations. «Officiellement, la Commission européenne et les États membres affirment aujourd'hui que Frontex remplit son double mandat consistant à protéger l'espace de liberté, de sécurité et de justice européen (l'espace Schengen) tout en défendant les droits des migrants, rappelle Sandra Lavenex. Mais en réalité, Frontex, c'est un peu le «mauvais flic» que l'UE peut se permettre de conserver et même de promouvoir. Le Parlement européen, l'Agence européenne pour les droits fondamentaux, l'Office européen de la lutte contre la fraude, sans parler de toutes les ONG actives dans ce domaine, ont accusé Frontex ces dernières années de violer les droits humains des migrants en étant complice de refoulements illégaux. Mais cela ne change rien. Le Parlement européen, qui a maintenant viré plus à droite, la Commission européenne et les États ont tous besoin de Frontex. Pour son travail, mais aussi pour lui rejeter la faute en cas de mauvais traitement de migrants. Cette agence est une autorité abstraite, qui n'est pas personnifiée, et qui est très difficile à responsabiliser.»

Il faut en effet chercher un peu pour connaître le nom de son directeur actuel, le Néerlandais Hans Leijten. Le précédent, le Français Fabrice Leggeri, a démissionné en 2022

IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE DANS L'UNION EUROPÉENNE ENTRE 2015 ET JUILLET 2024



SOURCE: WWW.CONSILIUM.EUROPA.EU/

après l'ouverture d'une procédure disciplinaire contre lui, conséquence d'une enquête concernant plusieurs centaines de cas de refoulements illégaux de migrants à la frontière gréco-turque. Ce qui ne l'a pas empêché d'être élu en 2024, sous les couleurs du Rassemblement national, au Parlement européen qui est justement chargé de contrôler les actions de Frontex.

Deux poids, deux mesures Pour l'UE, comme pour les autres pays du monde d'ailleurs, tous les migrants ne se valent pas. La preuve la plus récente en est l'accueil rapide et presque sans restriction des réfugiés ukrainiens face à l'agression russe contre leur pays.

«Dans ce cas de figure, la géopolitique a pris le dessus sur le reste, explique Sandra Lavenex. Pour l'Europe – et la Suisse –, cette guerre est un affrontement entre la démocratie et l'autoritarisme. Ce sont leurs valeurs des droits humains qui sont en jeu et il est donc essentiel de se positionner politiquement sur ce point. Cela contribue à expliquer le recours en 2022 à la Directive sur l'admission temporaire, un instrument développé en 2000 dans le contexte de l'afflux massif de réfugiés fuyant la guerre au Kosovo et les violences serbes. Soit dit en passant, cette directive aurait pu être activée en 2015 aussi, lors de la guerre civile syrienne. Cela aurait pu éviter l'effondrement du système d'asile européen. Mais ça n'a pas été fait, car il n'y avait pas d'intérêt politique à agir ainsi.»

Car, face à l'immigration, les États membres doivent aussi tenir compte de leur propre population dont une partie croissante est prête à s'enflammer au moindre prétexte, fût-il fallacieux. Cette tension a récemment surgi avec les émeutes dans plusieurs villes au Royaume-Uni, déclenchées par le meurtre au couteau d'au moins trois filles de 6 à 9 ans en juillet. De nombreux slogans et incidents ont spécifiquement visé des personnes issues de l'immigration. *«Il faut dire que les discours politiques et électoralistes nourrissent depuis des années les craintes de la population envers l'immigration, analyse Sandra Lavenex. L'immigration est présentée comme une menace, un problème sécuritaire. On l'associe souvent au terrorisme et au crime. Cet amalgame se retrouve aussi dans la politique européenne puisqu'avec l'abolition des frontières intérieures et le renforcement des frontières extérieures de l'Union, on a mis dans le même sac de menaces les migrants, les criminels et les terroristes. Je suis quant à moi persuadée que l'immigration n'est pas un problème en soi. C'est un défi. Et on pourrait le relever d'une autre manière.»*

Ce d'autant plus que la démographie européenne n'est pas exactement la plus favorable à moyen terme. Les chiffres

FRONTEX EST L'AGENCE EUROPÉENNE QUI A CRÛ LE PLUS CETTE DERNIÈRE DÉCENNIE. SON BUDGET EST PASSÉ DE 6 MILLIONS D'EUROS EN 2015 À 845 MILLIONS EN 2023.

en 2021 montrent en effet une baisse de 0,6% de la population. Et sans l'immigration (+1,9%), la chute serait encore plus brutale. Plusieurs pays ressentent déjà une pénurie sur le marché du travail. Un projet de recherche auquel Sandra Lavenex participe étudie comment les États de l'UE s'y prennent, dans ce contexte, pour attirer la main-d'œuvre nécessaire. Certains (ré)inventent même des pratiques d'immigration ouvrière temporaire, à l'image des saisonniers d'après la Deuxième Guerre mondiale. Le travailleur, après avoir contribué à l'économie nationale durant quelques mois, devrait ensuite rentrer chez lui. De tels statuts précaires représenteraient une régression vis-à-vis des acquis sociaux obtenus de haute lutte dans ce domaine à la fin du XX^e siècle, notamment avec le droit au regroupement familial et à un statut permanent.

«La perception de l'immigration est biaisée car on entend surtout les mauvaises histoires, insiste Sandra Lavenex. Mais il y en a aussi de belles. Dans lesquelles on parle d'enfants qui s'intègrent dans les écoles, qui vont au collège et réussissent leur maturité, se lancent dans les études universitaires, travaillent dans le tissu économique... J'estime qu'il est nécessaire de raconter ces histoires et de rappeler que tous les pays du monde sont issus de l'immigration. Dans l'histoire de l'humanité, les mouvements de populations ne sont pas l'exception, mais la norme. La chose la moins naturelle, c'est le concept d'État souverain en tant que territoire délimité par des frontières. Frontières qui sont devenues de véritables obstacles à partir de la fin de la Première Guerre mondiale seulement. Autrement dit, la pression migratoire a toujours existé. Et elle ne va pas disparaître de sitôt.»

RECHERCHE

À QUAND UN RETOUR EN «LIGUE DES CHAMPIONS»?

DEPUIS 2021, **LA SCIENCE SUISSE VIT SOUS PERFUSION** GRÂCE AUX MESURES TRANSITOIRES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL FÉDÉRAL. UN PANSEMENT INDISPENSABLE, MAIS QUI NE CACHE PAS LA PLAIE, SELON ROMAIN CARTONI, DIRECTEUR DU SERVICE DE SOUTIEN À LA RECHERCHE DE L'UNIGE.



Romain Cartoni

Directeur du Service de soutien à la recherche

Formation: Après un Doctorat en biologie à l'UNIGE, il poursuit sa formation à l'Université de Lausanne, puis à la Harvard Medical School.

Parcours: Professeur assistant à l'Université Duke, il est nommé Whitehead Scholar en 2019 et reçoit le prix Thomas R. Lee de la fondation BrightFocus ainsi qu'un financement fédéral des National Institutes of Health en 2021. Il rejoint le service de soutien à la recherche de l'UNIGE en 2023.

Cet été, les membres de la communauté scientifique suisse sont partis en vacances le cœur un peu plus léger. Le 4 juillet, Maros Sefcovic, commissaire européen responsable des négociations avec notre pays, a en effet posté sur X un message annonçant la possibilité pour les chercheurs et chercheuses helvétiques de participer à trois appels à projets du programme Horizon Europe. De là à envisager un retour prochain dans ce qui constitue la «champions league» de la recherche, il y a un pas, qui n'est de loin pas franchi. Mais la nouvelle demeure encourageante pour un secteur qui, depuis 2021, vit sous perfusion grâce aux mesures transitoires édictées par le Conseil fédéral. Point de situation avec Romain Cartoni, directeur du Service de soutien à la recherche de l'UNIGE.

«L'annonce de M. Sefcovic est très positive, mais il faut attendre la suite des négociations avec l'Union européenne pour pouvoir se faire une idée plus précise de ce que sera l'avenir de la science suisse, analyse le spécialiste. Ce premier pas permet à nos chercheurs et chercheuses de participer aux appels à projets ERC Starting Grant 2025, ERC Synergy Grant 2025 et ERC Consolidator Grant 2025. Ce n'est de loin pas négligeable, mais il ne s'agit là que d'une toute petite partie des appels à projets d'Horizon Europe, qui en comporte plus d'une centaine.»

Tant que la Suisse ne retrouvera pas son statut d'associée à part entière, c'est par ailleurs à la Confédération qu'il reviendra d'assumer les coûts d'une éventuelle participation, étant entendu que ses ressortissant·es ne peuvent ni proposer ni diriger des projets collaboratifs. Pour ce faire, le Conseil fédéral a débloqué un crédit de 650 millions de francs pour l'année 2024 (contre 615 millions en 2023), dont la gestion est assurée par le Fonds national de la recherche scientifique (FNS).

«Ces mesures transitoires sont tout à fait exceptionnelles, précise Romain Cartoni. Je ne suis pas sûr que beaucoup d'autres pays en Europe auraient été capables de mettre en place un tel système, non seulement en termes de coût, mais aussi en termes d'organisation, parce qu'au final cela fonctionne plutôt bien. Le risque, c'est que cette manne, qui est rediscutée année après année, se tarisse avant que l'on soit réintégrés aux programmes de l'UE. Si cela se produit, ce qu'on ne peut pas exclure, la situation deviendra réellement catastrophique.»

«CES MESURES TRANSITOIRES SONT TOUT À FAIT EXCEPTIONNELLES, NON SEULEMENT EN TERMES DE COÛT, MAIS AUSSI EN TERMES D'ORGANISATION.»

Tout le monde n'est cependant pas exposé de la même manière aux risques que représente l'exclusion de la Suisse. La position des groupes qui jouaient un rôle moteur dans certains projets européens comme le Flagship Quantum, qui vise à développer, entre autres, des ordinateurs quantiques, s'est ainsi considérablement détériorée depuis 2021. De façon significative, l'entreprise ID Quantique, spin-off de l'UNIGE leader mondial dans le domaine de la communication quantique, a ainsi choisi d'installer sa nouvelle antenne à Vienne afin de conserver son accès aux

programmes européens. Genève ayant perdu au passage une centaine d'emplois.

«De manière générale, ce sont les grands laboratoires et les équipes qui jouent un rôle de pointe dans leur domaine qui sont les plus impactés, parce que c'est là que la concurrence est la plus ardue», confirme Romain Cartoni.

À l'autre bout du spectre académique, le statut actuel de la Suisse pèse aussi sur les carrières des jeunes chercheurs et chercheuses.

Au moment où la Suisse a été éjectée d'Horizon Europe, l'UNIGE abritait ainsi une trentaine de talents prometteurs sélectionnés pour une bourse ERC. Dans les jours qui ont suivi, toutes et tous ont été prévenus par



Lorsque la Suisse a été éjectée d'Horizon Europe, l'UNIGE abritait une trentaine de chercheurs sélectionnés pour une bourse du Conseil européen de la recherche (ERC). Beaucoup sont alors partis dans une institution sur le territoire européen.

un courrier de l'UE que, s'ils voulaient bénéficier de ce financement, ils n'avaient d'autre choix que de rejoindre une institution sur le territoire de l'UE. Courtisés par de grandes universités étrangères, beaucoup sont partis, même si la Confédération se proposait de compenser la perte de ces bourses.

Au-delà de ce cas particulier, l'accès aux bourses ERC Starting Grant permettait de recruter à moindres frais puisque la plupart des coûts engendrés pour le Département concerné étaient couverts pour la durée du subside. *«À l'issue de celui-ci, soit l'institution parvenait à stabiliser le poste, soit la personne s'en allait, emportant dans ses bagages l'expérience acquise, note Romain Cartoni. Mais cela n'est hélas plus possible à l'heure actuelle, ce qui péjore la capacité de recrutement des hautes écoles suisses.»*

Malgré une surcharge de travail importante pour ses collaborateurs et collaboratrices – sur les 17 employé-es que compte le Service de soutien à la recherche, huit se concentrent sur les projets en lien avec Horizon Europe –, Romain Cartoni se refuse à peindre le diable sur la muraille.

«Il est vrai que dans certains domaines, les programmes européens sont incontournables, poursuit l'expert. Y participer constitue par ailleurs un cap important pour un chercheur, en termes de recherche, mais aussi en termes de prestige. Mais cela ne doit pas faire oublier que la majeure partie des fonds compétitifs obtenus par les chercheurs et chercheuses de l'UNIGE restent rattachés au FNS (plus de 130 millions sur un total de presque 150 millions pour l'année 2023).»

Par ailleurs, dans les projets collaboratifs, auxquels ils continuent d'avoir accès, les chercheurs et chercheuses suisses sont des partenaires gratuits pour le consortium puisque le budget de leur collaboration est assumé par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (Sefri). Une donnée qui peut être avantageuse même si le message est parfois difficile à faire passer. *«Côté européen, la plupart des équipes considèrent que la Suisse est hors-jeu et ils ne pensent donc généralement même pas à solliciter une collaboration, précise Romain Cartoni. Et côté suisse, beaucoup sont dissuadés de tenter l'aventure compte tenu de la situation actuelle. Nous nous efforçons de leur démontrer qu'il vaut parfois la peine de tenter de convaincre leurs partenaires européens, ce qui implique un important travail de communication de notre part.»*

Au-delà d'un hypothétique retour dans le giron européen, deux tendances lourdes sont également sources de préoccupation pour Romain Cartoni. La première est la lente érosion des crédits destinés aux infrastructures de recherche nationales, qui constituent un élément essentiel au maintien du niveau d'excellence de la science suisse. La seconde est la part toujours plus grande accordée aux hautes écoles spécialisées dans la distribution des subsides du Fonds national. Une concurrence accrue avec les universités qui traduit une volonté politique de mettre l'accent sur la recherche appliquée au détriment de la recherche fondamentale et qui risque également de prêter la recherche universitaire sur le long terme.

MYTHOLOGIE

EUROPE, UNE HISTOIRE VACHE!

LE VIEUX-CONTINENT TIRE SON NOM D'UN **MOT GREC SIGNIFIANT «LA LARGE» OU «AU LARGE REGARD»**. ET SA NAISSANCE EN TANT QUE RÉALITÉ GÉOPOLITIQUE EST INTIMEMENT LIÉE À L'HISTOIRE D'UNE PRINCESSE ENLEVÉE À LA PHÉNICIE PAR LE ROI DE L'OLYMPE.



Depuis l'Antiquité, l'histoire de son enlèvement par le roi de l'Olympe a inspiré une foule d'auteurs, de sculpteurs ou de peintres. Mais au-delà de ce récit rocambolesque, que sait-on de cette princesse venue du Proche-Orient qui a donné son nom au Vieux-Continent ? Éclairage avec Philippe Borgeaud, professeur honoraire à la Faculté des lettres et grand spécialiste de la mythologie classique.

«Si le mythe d'Europe (qui signifie «la large» ou au «large regard» en grec ancien) a pris une telle importance, explique Philippe Borgeaud, c'est notamment parce que sa trajectoire s'entrecroise avec la fondation des deux principales villes de la Grèce archaïque que sont Argos, dans le Péloponnèse, et Thèbes, qui est située aux environs d'Athènes. Deux cités qui sont le cœur battant d'une civilisation appelée à rayonner des siècles durant bien au-delà de ses frontières naturelles.»

C'est dans l'*Iliade*, soit le texte le plus ancien du monde grec parvenu jusqu'à nous, puisqu'il remonte au VIII^e siècle avant notre ère, qu'apparaît pour la première fois le nom

d'Europe. Mais la mention est fugace. Alors qu'Héra s'efforce de raviver la flamme de son époux en se parant de ses plus beaux atours, raconte le poète, Zeus s'exclame qu'il n'a jamais été aussi amoureux d'aucune femme et que même ses élans pour Europe n'avaient pas la même intensité. Homère précise que ladite Europe est la fille de Phénix, dont est dérivé le nom de la Phénicie – un territoire qui recouvre le Liban et la Palestine actuels. Il ajoute également qu'elle est la mère de Minos, roi de Crète, lequel a donné son nom à la civilisation minoenne, florissante au cours du II^e millénaire av. J.-C.

Environ un siècle après Homère, Hésiode permet de préciser un peu le portrait. Dans un poème intitulé *Le Catalogue des femmes*, qui n'est connu que par fragments, l'auteur de la *Théogonie*, soit l'histoire des divinités antiques, consacre également quelques lignes à Europe. On y apprend que la jeune fille est en train de cueillir des fleurs dans une sorte de jardin d'Eden qu'on imagine proche du rivage de la mer, lorsque Zeus lui apparaît

«L'Enlèvement d'Europe»,
par Rembrandt. Huile sur
toile, 64,6 × 78,7 cm, 1632.

sous la forme d'un magnifique taureau au museau couvert de crocus. Europe tombe sous le charme de l'animal qui l'emporte sur son dos à travers les flots.

Après avoir pris le temps de la mettre enceinte, Zeus confie sa nouvelle conquête au roi de Crète, Astérion, qui la prend pour femme. Europe donnera ensuite naissance à trois fils – Minos, Rhadamante et Sarpédon – avant qu'on en perde la trace.

Elle ne sombre pas pour autant dans l'oubli, son histoire devenant progressivement un motif récurrent dans la poésie grecque. Au II^e siècle avant notre ère, un certain Moschos donne ainsi son nom à un de ses textes. On y retrouve Europe avant son enlèvement par Zeus aux prises avec un songe assez curieux. La jeune fille est ainsi d'abord courtisée par deux femmes qui lui intimement de la suivre. La première est Asia (l'Asie), tandis que la seconde, qui n'est pas nommée, est présentée comme «la terre qui fait face à l'Asie», soit la Grèce ou, par extension, l'Europe.

Dans la deuxième partie de ce même songe, on retrouve Europe dans un champ, à nouveau occupée à cueillir des fleurs, comme elle le faisait juste avant que Zeus ne surgisse des eaux pour s'en emparer.

«Ce qui est intéressant ici, note Philippe Borgeaud, c'est qu'Europe tient dans sa main une corbeille qu'on dit avoir été fabriquée par Héphestos, le dieu du feu et de la métallurgie. Et sur ce récipient figurent diverses représentations. On y voit l'Afrique, ce qui permet de réunir dans le même récit les trois continents qui forment le monde de l'époque. Et on y voit également une référence à Io, la fille du fleuve Inachos, roi d'Argos.» Une mention qui n'a rien d'anecdotique puisqu'elle permet de relier la destinée d'Europe à celle de la ville principale du Péloponnèse au travers d'une épopée légendaire dont les Grecs anciens avaient le secret.

Prêtresse au temple d'Héra à Argos, Io est un jour remarquée par Zeus qui en fait une de ses nombreuses maîtresses jusqu'à ce qu'Héra démasque les deux amants. Pour se tirer

de ce mauvais pas, le roi de l'Olympe transforme alors Io en belle génisse blanche qu'il continue à visiter sous l'apparence d'un taureau. Jalouse, Héra envoie sur sa concurrente un taon chargé de la piquer sans cesse. Affolée et furieuse, Io entame alors un très long périple qui la conduit jusqu'en Égypte où elle retrouve forme humaine avant de donner naissance à un fils, Épaphos, lui-même ancêtre de Danaos et des Danaïdes qui retournent à Argos pour refonder la cité et lui assurer une prospérité durable.

LA JEUNE FILLE EST EN TRAIN DE CUEILLIR DES FLEURS LORSQUE ZEUS, SOUS LA FORME D'UN TAUREAU BLANC, L'EMPORTE VERS LES RIVES DE LA CRÈTE.

Associée à la grandeur d'Argos via ce lien indirect avec Io, Europe n'est pas étrangère non plus à la fondation de l'autre cité grecque d'importance de la période archaïque, à savoir Thèbes. Après l'enlèvement d'Europe, son père envoie en effet ses fils à sa recherche. Le plus obstiné d'entre eux, Cadmos, qui refuse de se résoudre à l'échec, décide finalement de se rendre à l'oracle de Delphes afin de prendre conseil auprès d'Apollon. À défaut de lui révéler où se trouve sa sœur, l'oracle lui conseille de suivre la

première vache dont il croisera le chemin, précisant qu'il lui faudrait fonder une cité à l'endroit où s'allongerait la bête. Cité qui deviendra précisément celle de Thèbes et où, ajoute la légende, Cadmos introduira l'alphabet phénicien. «Ces deux cités, qui sont les plus importantes du monde grec de l'époque, précise Philippe Borgeaud, constituent le fondement de ce qui va progressivement devenir une réalité géographique. Dès le VI^e siècle avant notre ère, dans un hymne homérique à Apollon, l'auteur distingue ainsi clairement le Péloponnèse, les îles et une région qu'il nomme Europe et qui recouvre la Grèce du Nord. Et un siècle plus tard, avec Hérodote, les choses sont définitivement en place avec les trois continents bien distincts que sont l'Asie, la Libye (soit l'Afrique) et enfin l'Europe, qui englobe le reste du monde connu. Un découpage que l'on rapprochera plus tard du thème biblique des trois fils de Noé, Cham représentant l'Afrique, Sem, héritier de l'Asie et Japhet qui est associé à l'Europe du Nord.»



Philippe Borgeaud

Professeur honoraire
de la Faculté des lettres

Formation: Après une licence en lettres à l'Université de Genève, un séjour à l'Université de Chicago ainsi qu'à l'Institut suisse de Rome, Philippe Borgeaud obtient un doctorat avec une thèse sur le dieu Pan. Assistant puis chef de travaux à l'UNIGE, directeur d'études associé à l'École pratique des hautes études (Paris) en 1985, il devient professeur ordinaire d'histoire des religions antiques en 1987.

Parcours: Directeur du Département des sciences de l'Antiquité de l'UNIGE (1990-1992), puis directeur du Centre d'études du Proche-Orient ancien (1992-1995), Philippe Borgeaud est un spécialiste mondialement connu de l'histoire des religions antiques. Il est l'auteur ou l'éditeur de nombreux ouvrages et recueils d'études.



«IL EST DIFFICILE DE TRADUIRE L'HORREUR DE LA GUERRE EN MOTS»

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE DEPUIS LE 1ER AVRIL DERNIER, **PIERRE KRÄHENBÜHL** A DONNÉ AU PRINTEMPS UNE CONFÉRENCE DANS LE CADRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ALUMNI UNIGE.

Bio Express

1966: Naissance à Genève.

1985-1991: Études en sciences politiques et relations internationales à l'UNIGE et à l'IUHEID.

1991: Engagement au CICR où il travaille durant 25 ans.

1998: Chef des opérations pour l'Europe centrale et du Sud-Est (1998-2000).

2002: Directeur des opérations au CICR.

2014-2019: Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés en Palestine (UNWRA).

2024: Directeur général du CICR.

Actif depuis plus de 160 ans, le Comité international de la Croix-Rouge et ses 18 000 collaborateurs sont présents dans 90 pays, partout où des conflits déchirent les communautés. Le 1^{er} avril dernier, Pierre Krähenbühl en a été nommé le directeur général. Ce Genevois de 57 ans a passé trente ans au service de la cause humanitaire, dont vingt-cinq à des postes de premier plan au sein du CICR. Il a fait une incartade de cinq ans à l'ONU, où il a occupé de 2014 à 2019 le poste de commissaire général de l'Agence sur les réfugiés palestiniens (UNRWA). Alumni UNIGE, l'association des diplômé-es de l'Université de Genève dont il fait partie, l'a invité à donner une conférence le 18 juin dernier à l'occasion de son Assemblée générale. Morceaux choisis.

Entre fascination et horreur

«Nous avons toutes et tous un lien direct ou indirect avec la guerre. Que ce soit par nos études, au travers d'un proche disparu pendant un conflit ou par l'intérêt qu'on porte à la marche du monde. Mais ce qui me frappe, c'est que ce lien s'exprime souvent par une forme de fascination pour la guerre, pour les dynamiques du conflit, les changements de la ligne de front, les différents acronymes des forces combattantes, les types d'armements utilisés... On a aussi tendance à glorifier la guerre, à en extraire des chapitres héroïques, à poser la conflictualité dans une sorte de geste fondamental et libérateur.

Tout cela est très éloigné du vécu des collaborateurs du CICR et des réalités de la guerre. Quand on travaille au CICR, l'attention se porte sur les êtres humains pris dans l'horreur de la guerre. Ce qui est une chose difficile à traduire en mots. La guerre, c'est ce moment où un groupe armé arrive sur la colline en face de son village et où l'on a

quelques minutes pour décider de ce qu'on va emporter dans sa fuite: les papiers nécessaires pour survivre à l'exil, quelques biens précieux? On se souvient alors qu'un de ses enfants est encore dans la cour de l'école et qu'on n'est pas sûr d'avoir le temps d'aller le chercher. L'horreur de la guerre, c'est ce moment où l'on est conduit, les yeux bandés, le long d'un couloir et que l'on entend les cris des autres détenus torturés dans les cellules voisines. Et c'est aussi le sort d'un proche disparu. Ce sont les familles qui attendent des nouvelles pendant des années et qui ont un sursaut d'espoir chaque fois que le téléphone sonne ou que quelqu'un frappe à la porte.

Refus de l'indifférence

Le CICR est né sur un champ de bataille, celui de Solférino où, en 1859, Henri Dunand se retrouve brutalement face à 40 000 morts et blessés laissés sur le terrain par les belligérants. Ce qui lui arrive ce jour-là, c'est une forme de rejet profond, de refus d'être indifférent ou sélectif à l'égard de la souffrance humaine en même temps qu'un besoin de s'engager pour préserver la dignité des personnes touchées. Cet engagement se retrouve d'ailleurs dans toutes les sociétés du monde. C'est un réflexe fondamental.

Il y a deux choses qui me plaisent dans ce moment d'Henri Dunand à Solférino. La première, c'est qu'il est à cet endroit parce qu'il est à la recherche de contacts diplomatiques pour soutenir ses entreprises. Il n'est pas médecin et sa première impulsion, c'est d'agir. Il mobilise dans les villages voisins des personnes, notamment des infirmières, pour subvenir aux besoins des blessés. Et la seconde, c'est qu'à son retour à Genève, il décide qu'agir une fois n'est pas suffisant et qu'il faut inscrire cette action dans une mobilisation durable pour transformer la façon

Ramallah, en Cisjordanie occupée, le 26 novembre 2023. Un bus transporte du personnel de la Croix-Rouge et des prisonniers palestiniens libérés des prisons israéliennes en échange d'otages libérés par le Hamas dans la bande de Gaza.

dont les blessés sont traités sur le champ de bataille. Ce qui aboutit à la signature en 1864 de la première Convention de Genève. Agir et mobiliser reste le paradigme de l'action actuelle du CICR. Nous répondons aux besoins des populations mais à partir des drames humains que nous observons, nous prenons l'initiative de chercher à limiter les moyens et les méthodes à disposition des parties en conflit sur le champ de bataille. En 2006 par exemple, face à l'utilisation des armes à fragmentation sur différents théâtres de conflit, le CICR décide de participer à une campagne internationale visant à interdire ces armes dévastatrices. Nous avons fait de même avec les mines antipersonnel.

L'évolution des conflits

Les conflits ont beaucoup changé à cause de l'évolution des moyens à disposition, des types d'armement, des logiques de conflit, etc... Depuis les guerres mondiales, nous sommes passés par des guerres de décolonisation, la guerre froide et les guerres ayant suivi les attentats du 11 septembre 2001. Nous observons désormais dans les conflits armés une superposition du contexte physique et digital. Avant, toute la pensée et la façon de faire de l'humanitaire étaient ancrées dans une réalité physique avec un territoire, une population, des ressources et des frontières ainsi que des groupes armés qui se battent à l'intérieur de ces frontières ou qui les traversent pour s'engager dans des conflits avec leurs voisins. Aujourd'hui, nous sommes face à la combinaison de cette réalité physique avec des moyens qui empruntent aux nouvelles technologies, tels que l'intelligence artificielle, les cyberattaques, les armes autonomes ou encore la robotisation de la guerre. La prochaine génération d'employés du CICR – et les anciennes aussi d'ailleurs – devra intégrer rapidement tout cela dans son travail parce que ces nouveautés changent la conflictualité et la façon d'intervenir auprès des parties.

Cela dit, il y a aussi beaucoup de choses qui ne changent pas. Que ce soit en Ukraine, à Gaza, en Somalie, en République démocratique du Congo, et, sous certaines formes, en Colombie et en Afghanistan, les conflits

tuent, blessent, déplacent, torturent, humilient et séparent des milliers de familles chaque année. Ce ne sont pas des statistiques, mais des destins humains marqués de manière indélébile.

Une autre caractéristique des guerres actuelles, c'est qu'elles durent, parfois des décennies. C'est le cas dans les principaux théâtres de conflit où le CICR opère. Or, dans l'esprit de la plupart des gens, l'action humanitaire est associée à des situations d'urgence ou à des crises ponctuelles dans lesquelles il faut protéger les populations, rendre visite aux détenus et essayer de réunir des familles qui ont été séparées. La réalité, c'est que nous sommes présents depuis plus de 70 ans dans le contexte d'Israël et des Territoires occupés, depuis près de cinquante en Colombie et depuis plus de quarante ans en Afghanistan. Cela révèle la faiblesse des mécanismes de prévention et de résolution des conflits.

La mort du droit international humanitaire

Les Conventions de Genève, qui ont 75 ans cette année, contiennent les règles limitant les moyens et les méthodes des belligérants et qui préservent la dignité des civils, des blessés et des détenus. Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, le CICR a été chargé par la communauté internationale de ce travail humanitaire dans les situations de conflit.

On compte aujourd'hui plus de 120 conflits à travers la planète. Et ce qui se passe en particulier en Ukraine et à Gaza remet en question, aux yeux de certains, la pertinence du droit international humanitaire. Il est en tout cas légitime de se demander à quoi il sert. Mais si les Conventions de Genève étaient mortes en Ukraine ou à Gaza, comme on l'entend parfois, alors le droit international humanitaire serait déjà mort de nombreuses fois, au Rwanda, dans les Balkans ou ailleurs. La liste est longue.

Ces questions ont déjà été posées après le 11 septembre 2001. Des politiciens et des chercheurs estimaient alors que les négociateurs de 1949 n'avaient pas anticipé un monde avec Al-Qaïda. Factuellement, c'est probablement correct. Mais il ne faut pas oublier que ces personnes venaient de traverser la plus

grande catastrophe que l'humanité ait vécu. Il ne leur fallait donc sans doute pas beaucoup d'imagination pour prendre en compte la capacité illimitée de l'être humain à infliger les pires horreurs à d'autres êtres humains. Ce qu'ils ont négocié en 1949, c'est une sorte d'héritage des drames de la Première et de la Deuxième guerre mondiale. Et plus tard, les Protocoles additionnels ont intégré l'héritage des conflits de libération nationale et de décolonisation. On a donc là un corps de droit qui est essentiel encore aujourd'hui et qui a été façonné par l'horreur de la guerre. Et le CICR a la responsabilité de défendre ces Conventions et d'en appeler à une meilleure application.

Le droit international humanitaire existe précisément parce qu'on sait qu'en chaque être humain, il y a la capacité de torturer l'autre. Et quand on voit ces Conventions violées, on doit s'engager encore plus résolument pour leur respect, justement parce que la nature fondamentale de l'être humain contient cette capacité de violence absolue.

Parler ou se taire

Un des dilemmes les plus importants du CICR, c'est de savoir s'il faut prendre la parole et s'engager publiquement ou se taire. En 1994, par exemple, lors du génocide au Rwanda, comment trouver les mots au milieu de l'indicible tout en restant présent et en essayant d'apporter une réponse aussi modeste soit-elle face à l'horreur? La priorité du CICR, c'est de préserver l'accès aux populations. Pour y arriver, nous avons fait ce choix de nous inscrire dans un principe de neutralité. Ce principe n'a pas toujours été très bien compris ni accepté. Et c'est encore pire aujourd'hui avec les réseaux sociaux qui offrent une caisse de résonance énorme aux critiques. Le CICR a notamment subi des critiques assez dures au début du conflit en Ukraine sur la neutralité. On lui a reproché de mettre les deux parties, l'Ukraine et la Russie au même niveau. Mais le rôle du CICR n'est pas de juger de la légitimité de telle ou telle cause. Sa responsabilité est de faire en sorte que les parties en conflit respectent les règles du droit international.



AHMAD GHARABLI / AFP

Cela dit, personne, et pas davantage au CICR, n'est né neutre. Nous avons toutes et tous le cœur au bon endroit et le réflexe humain le plus naturel en sortant d'un lieu de détention où l'on vient de rencontrer des prisonniers torturés, c'est de crier sa colère et son indignation. Nous ne le faisons pas, ou rarement, parce que cette visite aux détenus, il faut pouvoir la réitérer le lendemain, la semaine suivante et le mois d'après. Ce n'est peut-être pas la seule façon de faire, mais c'est la nôtre. La neutralité du CICR nous a permis il y a un an de faciliter la libération de centaines de détenus yéménites. C'est ce qui nous a permis de jouer un rôle, à la fin de l'année dernière, dans la libération d'otages aux mains du Hamas et de détenus palestiniens aux mains des Israéliens.

Nous parlons à tout le monde, nous nous asseyons avec tout le monde, nous dialoguons avec toutes les parties. Ce qui représente aujourd'hui plus de 350 groupes armés à travers la planète.

Cela dit, nous devons aussi répondre à d'autres attentes quant à notre rôle, à la localisation et à la décolonisation de l'aide que nous apportons.

Parfois, certaines de nos pratiques sont perçues comme imposées de l'extérieur, certaines attitudes comme condescendantes ou inacceptables et sont largement rejetées. Le CICR doit répondre à ces critiques. En d'autres termes, il faut diversifier les perspectives, diversifier le personnel, diversifier les façons de dialoguer avec les différents acteurs au travers de la planète.

La guerre est évitable

Nous nous comportons souvent comme si les guerres étaient inévitables, comme si elles faisaient simplement partie de l'existence et de la réalité des êtres humains. Je pense au contraire qu'il est essentiel que nous ne cédions jamais à cette logique. C'est ce qui m'amène à dire que le maillon faible du système international, c'est le manque d'efficacité des mécanismes de prévention et de résolution des conflits. Le monde s'habitue trop à l'existence des acteurs humanitaires qui permettent de subvenir à des besoins dans l'urgence même si cette urgence devient de plus en plus durable.

On peut donc se demander si l'humanitaire contribue d'une façon ou d'une autre à

prolonger les conflits. Je suis convaincu, au contraire, qu'il faut explorer plus activement le lien entre l'action humanitaire et la paix. Le CICR n'a pas vocation à devenir un médiateur. En revanche, son travail sur le terrain, en organisant les échanges de dépouilles entre les belligérants par exemple, est un moment où les parties en conflit dialoguent. C'est une reprise de contact. Cela augmente la possibilité d'avoir dans le futur des gens capables d'amorcer une reprise de dialogue durable pour favoriser une sortie de conflit.

Bien sûr que dans une situation de conflit armé, les acteurs de tous les bords cherchent à nous instrumentaliser. Cela fait partie de la réalité de notre travail et c'est une des pressions les plus fortes auxquelles nous sommes confrontés. On peut travailler pendant des mois à convaincre telle partie que nous sommes neutres, impartiaux et indépendants et il suffit d'une action contraire aux principes humanitaires pour que la confiance soit rompue.»

Propos transcrits

par Anton Vos et Vincent Monnet



KALAO OFFRE UNE MEILLEURE VUE À EULER

UN SYSTÈME D'OPTIQUE ADAPTATIVE A ÉTÉ INSTALLÉ SUR LE TÉLESCOPE SUISSE DE 1,2 MÈTRE DE DIAMÈTRE AFIN DE **CORRIGER LES EFFETS DE LA TURBULENCE ATMOSPHÉRIQUE**. IL PERMETTRA NOTAMMENT DE RÉALISER DES IMAGES DES COMPAGNONS STELLAIRES AUTOUR D'ÉTOILES PROCHES ET PARTICIPERA À LA RECHERCHE D'EXOPLANÈTES.

Quand, en février dernier, il se rend pour une dizaine de jours au chevet du télescope genevois Euler de La Silla, dans les Andes chiliennes, Damien Ségransan ne déroge pas au rituel qu'il a instauré lors de ses missions scientifiques. Celui de consacrer chaque jour une ou deux heures à courir dans le désert qui s'étend à perte de vue. Avec les repas et les périodes de sommeil – trop courtes –, ce sont les seules coupures que le professeur associé au Département d'astronomie (Faculté des sciences) s'octroie entre deux séances de travail. Cela permet aussi à son esprit de s'évader un peu, favorisant l'élaboration de solutions aux problèmes auxquels le chercheur fait face. Le défi du moment consiste à mettre en service un tout nouvel instrument d'optique adaptative extrême», nommé KalAO. Récemment installé sur un des côtés du télescope suisse de 1,2 mètre de diamètre d'ouverture, l'instrument doit permettre de corriger les perturbations introduites par les turbulences atmosphériques. Il s'agit en d'autres termes d'améliorer le pouvoir de résolution d'Euler d'un facteur 10. Mais, en ce début de mission, les résultats obtenus ne sont pas encore totalement satisfaisants.

Une course à pied dans le désert devrait permettre d'y voir plus clair. En mettant le nez hors de la station, installée à près de 2400 mètres d'altitude, Damien Ségransan ne peut s'empê-

IL S'AGIT D'AMÉLIORER LE POUVOIR DE RÉOLUTION D'EULER D'UN FACTEUR 10

cher d'admirer, une fois de plus, le panorama majestueux qui s'offre à lui. Construit par l'ESO (Observatoire européen austral) dans l'extrême sud du désert de l'Atacama, l'observatoire de La Silla compte une vingtaine de télescopes qui s'égrènent comme autant de perles brillantes le long d'une crête rocheuse dominant les montagnes environnantes. Entre les deux imposants appareils de 3,6 mètres de diamètre de l'ESO se niche Euler, un des fleurons de l'astronomie suisse,



Vue panoramique de La Silla, au Chili, avec, tout à gauche de la photo, au sommet de la montagne, le télescope de 3,6 mètres de diamètre de l'ESO.

DAMIEN SÉGRANSAN

géré par – et la plupart du temps depuis – l'Université de Genève. Le télescope est toujours équipé du spectrographe Coralie, qui a permis depuis 1998 la découverte de plusieurs dizaines de planètes extrasolaires dans le ciel austral grâce à la technique dite des vitesses radiales. Une caméra servant à détecter le transit d'exoplanètes devant leur astre est également fixée sur un autre côté de l'appareil d'observation. Le troisième point d'attache d'Euler est désormais occupé par KalAO.

Front d'ondes bosselé À ce stade, la mise en service de KalAO bute sur des problèmes liés à l'analyse de la turbulence atmosphérique et au contrôle d'un mécanisme très fin qui se déplace jusqu'à 2000 fois par seconde. L'instrument lui-même, le hardware selon le jargon des spécialistes, fonctionne à merveille. Il faut dire que KalAO, fabriqué dans les ateliers de l'Observatoire à Sauverny, près de Versoix, est un bijou en matière d'instrumentation astronomique. Concrètement, l'instrument est conçu pour recueillir la lumière captée par le télescope et, grâce à un miroir semi-transparent, la diviser en deux parties. La première passe par un dispositif optique sophistiqué qui permet de mesurer l'altération de ce qu'on appelle le «front d'ondes», l'image en quelque sorte, venu des étoiles. S'il n'y avait pas d'atmosphère, ce front d'ondes serait parfaitement plan. Mais la présence de l'air et de ses turbulences le déforme, ce qui, en pratique, se traduit par

l'impossibilité, depuis la surface terrestre, d'obtenir une image des étoiles observées qui soit plus nette que la résolution angulaire d'un télescope de 11 centimètres, que l'on trouve facilement dans le commerce.

Une fois la mesure prise à un instant donné de cette déformation du front d'ondes, celle-ci est transmise à un ensemble de quelque 140 «actuateurs» disposés juste en dessous d'un très mince miroir de 2 millimètres de diamètre. En réponse à ce signal, les petits dispositifs montent ou descendent localement la surface réfléchissante de quelques micromètres de manière à redresser le plus parfaitement possible le front d'ondes.

La partie de la lumière captée par Euler n'ayant pas servi à cette analyse de la perturbation atmosphérique est, quant à elle, directement acheminée vers une caméra scientifique. L'image obtenue, originellement floue, est alors corrigée grâce à la déformation du petit miroir. La prouesse de KalAO est qu'il réalise ce processus en une fraction de milliseconde et qu'il le répète 2000 fois par seconde. Une fréquence comparable à celle de l'agitation des cellules de turbulence atmosphérique qui se trouvent sur la ligne de visée du télescope Euler et dont on aimerait éliminer l'influence.

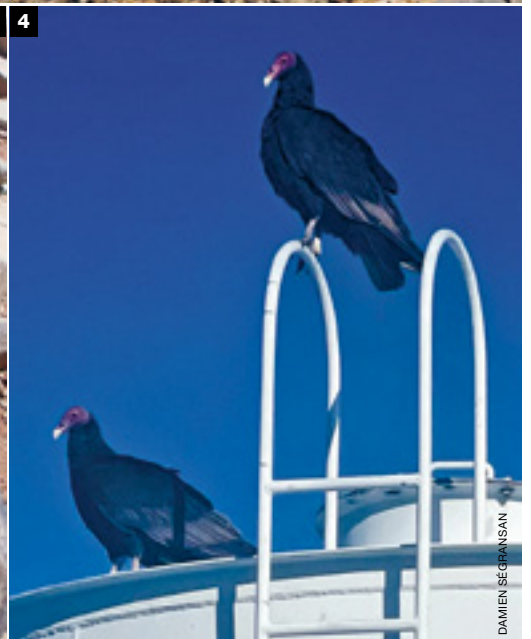
Niche scientifique Damien Ségransan, lui aussi, scrute son environnement alors qu'il s'élance sur la route poussiéreuse en direction de l'est. Il se trouve dans un des déserts les plus



L'observatoire de La Silla

La Silla est le premier site chilien choisi par l'Observatoire européen austral (ESO) pour y installer des télescopes. L'UNIGE y dispose d'un instrument de 1,2 mètre de diamètre, Euler. À 500 km plus au nord se trouve le site du Cerro Paranal, avec le Very Large Telescope, et celui du Cerro Armazones avec le Télescope géant européen, en construction.

Altitude: 2400 mètres
Inauguration: 1969
Télescopes actifs: 15



secs du monde, mais la vie n'y est pas totalement absente. Selon la période de l'année, on peut apercevoir un peu d'herbe, parfois même des fleurs. Il est également possible de croiser des guanacos (un camélidé sauvage apparenté au lama), des condors, voire un renard du désert. Ce jour-là, cependant, le paysage demeure vide et aride. De la rocaïlle ocre qui ondule à perte de vue et un peu de poussière soulevée par le vent.

Le chercheur est certes le responsable du projet KalAO mais, en réalité, c'est son collègue Janis Hagelberg, alors chercheur au Département d'astronomie, qui l'a proposé et piloté durant cinq ans dans le cadre d'une bourse Ambizione du Fonds national de la recherche scientifique. Lui et son équipe technique ont réalisé le design opto-mécanique ainsi que l'intégration de l'instrument

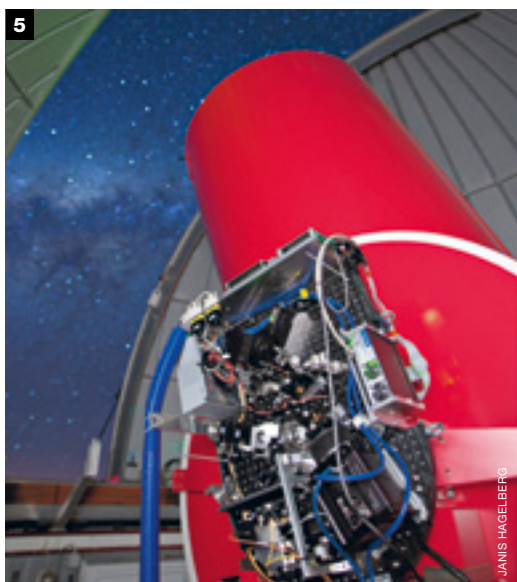
et de son électronique. Et c'est lorsque le financement Ambizione a pris fin que Janis Hagelberg a transmis le flambeau à Damien Ségransan. Cela s'est passé au cours de la mission précédente à La Silla, en octobre 2023, avec le soutien technique de Nathanaël Restori et François Wildi, tous deux du Département d'astronomie.

Deuxième vie Le projet de KalAO participe à donner une deuxième vie à Euler. Après plus de vingt-cinq ans de bons et loyaux services, la question du maintien en fonction du télescope suisse, forcément coûteux, et de son éventuelle obsolescence a été évoquée il y a quelques années, juste avant la pandémie de covid. Il se trouve cependant que la recherche et la caractérisation de planètes extrasolaires ont toujours le vent en poupe, tant au niveau

mondial qu'européen. Avec le lancement prévu en 2026 du télescope spatial PLATO de l'Agence spatiale européenne (ESA), le besoin d'infrastructures performantes au sol sera particulièrement important pour la prochaine décennie. Un besoin auquel l'installation d'une optique adaptative de pointe sur le télescope Euler contribue justement à répondre.

Plus précisément, KalAO devrait occuper une niche scientifique dont l'objectif consiste à prendre des images d'étoiles proches et brillantes du ciel austral autour desquelles des observations réalisées depuis l'espace suggèrent la présence d'un compagnon. Les clichés obtenus et corrigés grâce à KalAO permettront de «voir» le compagnon stellaire comme un point distinct.

Le télescope suisse contribuera ainsi à l'effort mondial visant à caractériser précisément les



Le site de La Silla se trouve dans un des déserts les plus secs du monde. Mais la vie (présente et passée) n'y est pas absente.

1 Un renard gris se réveille au pied du télescope suisse Euler, à 2400 mètres d'altitude.

2 Le guanaco («Lama guanicoe») est un caméléidé sauvage, apparenté au lama.

3 Dans la région, on trouve de nombreuses roches ornées de pétroglyphes, certains représentant des dessins abstraits et d'autres figuratifs. Cette forme d'art est attribuée à «El Molle», la première culture du nord du Chili qui a existé entre l'an 300 et l'an 700 de notre ère.

4 Deux urubus à tête rouge («Cathartes aura»), aussi appelé vautours fauves, en quête d'une charogne.

5 Le télescope Euler dans sa coupole, avec l'instrument KalAO sans son enceinte de protection.

milliers de systèmes planétaires extrasolaires découverts depuis 1995 et dont le nombre de cesse d'augmenter. La liste des nouvelles exoplanètes confirmées – et qui demandent à être étudiées individuellement – s'allonge actuellement de plus de 1000 entrées par an.

Pétroglyphe et charge mentale Tout en courant, le chercheur genevois passe non loin d'un des quelque 500 rochers gravés de pétroglyphes précolombiens que compte la région de La Silla. Mis à part les observatoires eux-mêmes, ces dessins représentant des figures abstraites, humaines ou animales sont les seules modestes curiosités de la région. Autrement dit, à part travailler, il n'y a vraiment rien d'autre à faire là-haut dans la montagne. Les journées de treize heures non-stop sont d'ailleurs la norme. Et c'est précisément ce que recherchent des scientifiques comme Damien Ségransan. De tels séjours intenses permettent en effet d'avancer rapidement et efficacement dans les programmes de recherche. L'hébergement et la nourriture sont entièrement gérés par l'ESO. Il n'y a aucune charge mentale dans le désert chilien, ni aucun loisir pour détourner l'attention.

Les distractions les plus proches se trouvent à La Serena, une petite ville côtière à deux heures de route. L'ESO oblige d'ailleurs les astronomes à y redescendre dès qu'ils ont atteint le quota de dix jours de travail consécutif. Histoire de leur donner l'opportunité de se changer les idées au contact de la civilisation. Et de préserver leur santé mentale.

Centre de contrôle Pour Damien Ségransan, il est désormais temps de faire demi-tour et de rentrer au pas de course à la base. Une

nouvelle séance de travail l'attend. Les ultimes réglages dont KalAO a besoin pour qu'il donne entière satisfaction sont d'ordre informatique. Car c'est un logiciel pour le moins complexe qui pilote le miroir déformable, analyse les mesures, transforme les résultats en données utilisables pour l'amélioration de la résolution des clichés, etc. Pour effectuer ces ajustements, il est en contact quasi permanent avec Olivier Guyon et Vincent Deo, cher-

À PART TRAVAILLER, IL N'Y A RIEN D'AUTRE À FAIRE LÀ-HAUT. LES JOURNÉES DE TREIZE HEURES NON-STOP SONT LA NORME.

cheurs à l'Observatoire Subaru à Hawaï, dont l'équipe est pionnière en matière d'optique adaptative. Ce sont eux qui ont fourni le logiciel CACAO (libre d'accès) utilisé par KalAO. Et il doit justement les appeler...

«La semaine s'est très bien passée et nous avons pu régler les principaux problèmes, assure Damien Ségransan à son retour à Genève. Nous avons testé KalAO sur des systèmes binaires connus avec de très bons résultats. Il reste toujours un léger halo autour des étoiles. Avant de pouvoir commencer le programme de recherche proprement dit, nous

travaillons à réduire encore cet effet, toujours en agissant sur les paramètres du logiciel d'analyse et de contrôle de l'optique adaptative. C'est un travail qui peut se faire à distance, depuis Genève.»

La salle de contrôle à distance d'Euler et de ses divers instruments associés se situe dans le seul bâtiment de l'Observatoire de Genève qui se trouve sur le territoire vaudois: l'Astrodôme, ou Centre André Coliac. Au rez-de-chaussée de cette modeste coupole

(un télescope de 60 cm est installé au premier étage), une dizaine d'écrans permettent de suivre en temps réel tout ce qui se passe à des milliers de kilomètres de là: webcam, enregistrement sonore (au cas où quelque chose tomberait), météo, paramètres des instruments, etc. Un doctorant assure le poste de sentinelle.

Grâce au développement de KalAO ainsi que d'autres instruments, l'Observatoire de Genève a acquis un savoir-faire en matière d'optique adaptative, une technologie qui se généralise à de nombreux télescopes terrestres. Ces nouvelles compétences devraient permettre au Département d'astronomie de contribuer de manière significative au futur projet d'optique adaptative extrême dédié à l'imagerie de planètes extrasolaires sur le télescope géant européen ELT (Extremely Large Telescope) actuellement en construction au Chili, à 500 kilomètres plus au nord de La Silla.

Anton Vos

«JE VEUX AIDER LES PLUS VULNÉRABLES»

LA CARRIÈRE D'ALEXANDRA CALMY, CHEFFE DE L'UNITÉ SIDA DES HUG, SE CONFOND AVEC L'HISTOIRE DU VIH: UN VOYAGE EN HAÏTI, ÉPICENTRE DE L'ÉPIDÉMIE, UNE THÈSE SUR LES EFFETS SECONDAIRES DES TRITHÉRAPIES. **PUIS L'ÉTUDE DU «PATIENT DE GENÈVE».**

Dans sa jeunesse, elle admirait Antigone, l'héroïne de Sophocle, figure rebelle de la mythologie grecque, qui a failli la pousser dans les bras de l'archéologie. C'est finalement dans ceux d'Asclépios, dieu grec de la médecine, qu'Alexandra Calmy est tombée. Aujourd'hui professeure ordinaire au Département de médecine (Faculté de médecine) et responsable de l'Unité VIH/sida aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), elle a été élue cet été membre représentante de l'Europe au sein du Governing Council de l'Assemblée mondiale de l'International Aids Society (IAS), la principale association de professionnels et professionnelles du VIH indépendante au monde. Portrait d'une chercheuse qui a consacré une grande partie de sa carrière au traitement du virus de l'immuno-déficience humaine.

Alexandra Calmy est née dans la ville du bout du lac en 1969 de deux parents qu'elle admire beaucoup, une mère valaisanne et un père issu d'une famille roumaine juive de Bucarest. Cinq ans après, la famille accueille son frère cadet, Raphaël, qui deviendra écrivain (son dernier livre *N'écrit que pour annoncer ta mort* est sorti au printemps 2024).

Le père d'Alexandra Calmy, André, arrive en Suisse en 1952 à l'âge de 12 ans, accompagné de sa mère, veuve. Ils sont reçus en tant que réfugiés politiques, fuyant aussi bien la dictature communiste que l'antisémitisme gangrenant la société roumaine. Après une formation d'ingénieur, André Calmy ouvre à Genève une petite maison d'édition, active dans la diffusion de livres entre la France et la Suisse.

L'amour du débat «Mon père se trouvait dans une démarche d'assimilation typique de cette époque, se remémore Alexandra Calmy. Il ne nous a pas transmis sa langue maternelle, par

exemple, même si la Roumanie est restée très prégnante dans sa mentalité et son alimentation. Il n'est devenu Suisse qu'en 1986, en même temps que mon frère et moi [avant 1978, une mère suisse mariée à un étranger ne peut pas transmettre sa nationalité aux enfants, ndlr]. Mais malgré son passeport rouge à croix blanche et une nouvelle origine officielle fixée à Chermignon, je crois qu'il a toujours douté de sa légitimité. À sa mort, en 2015, j'ai eu la triste impression qu'il n'avait finalement jamais été de nulle part.»

La famille de la mère, Micheline Calmy-Rey, est quant à elle bien ancrée en Valais et parti-

LE SLOGAN DES «QUATRE H», POUR HOMOSEXUELS, HÉROÏNOMANES, HÉMOPHILES ET HAÏTIENS, EST DANS TOUTES LES TÊTES.

culièrement animée. Les discussions intenses entre ses membres, pas toujours du même bord politique, sont monnaie courante. Cette propension au débat, à l'envie de convaincre l'autre sans rien lâcher, se retrouve aussi quotidiennement et à tout propos autour de la table du foyer. Alexandra l'a conservée. Elle en fait désormais profiter sa propre famille – elle a un compagnon et trois filles – et ses collègues – qui n'en demandent pas tant.

La carrière et la progression politique de la mère, Micheline (députée au Grand Conseil, conseillère d'État, conseillère fédérale et 2 fois

présidente de la Confédération), ne sont pas vécues par ses enfants comme un fardeau. La famille se soude même lors des moments difficiles que la politique peut réserver. André Calmy s'affirme comme le meilleur soutien de sa femme. Durant cette enfance peu commune, Alexandra est marquée par le sérieux et la rigueur de l'engagement politique de sa mère et par la quantité de travail qu'elle consacre à la préparation de ses dossiers. Il n'est d'ailleurs pas toujours facile de capter son attention à ces moments.

«Quand j'étais adolescente, par exemple, ma mère passait beaucoup de temps le soir à préparer des questions écrites au Grand Conseil et on ne pouvait pas la déranger, se rappelle Alexandra Calmy. À tel point que j'en ai moi aussi rédigé une sur le papier officiel et je l'ai accrochée à sa porte. Pour demander si je pouvais sortir avec des copines. Ça l'a bien fait rire.»

Les quatre «H» Après une scolarité sans histoires, la jeune fille s'inscrit en classique au collège, un choix motivé par la curiosité des figures féminines de l'Antiquité grecque, la première d'entre elles étant Antigone. Elle réalise

même un stage d'archéologie en 3^e année à Martigny. Mais elle décide finalement de ne pas poursuivre dans cette direction.

Une fois sa maturité en poche, elle a l'occasion de partir trois mois en Haïti avec une association humanitaire. Son entourage, inquiet, la met en garde. On est alors en plein dans les années sida. Le slogan des quatre H, pour homosexuels, héroïnomanes, hémophiles et Haïtiens (*lire l'encadré en pages suivantes*) est dans toutes les têtes.

Alexandra décolle malgré tout pour Port-au-Prince et y atterrit peu après le départ en exil

Bio express

1969: Naissance
à Genève.

1994: Diplôme
en médecine.

2001: Thèse de Doctorat
en médecine à l'Université
de Genève.

2009: Thèse de doctorat
à l'Université de Nouvelle-
Galles du Sud (Australie).

2011: Responsable de
l'Unité VIH/sida aux HUG.

2014: Professeure
assistante au Département
de médecine interne des
spécialités (Faculté de
médecine).

2021: Professeure
ordinaire à la Faculté
de médecine.

2023: Responsable
du Centre de recherche
clinique (Faculté de
médecine).



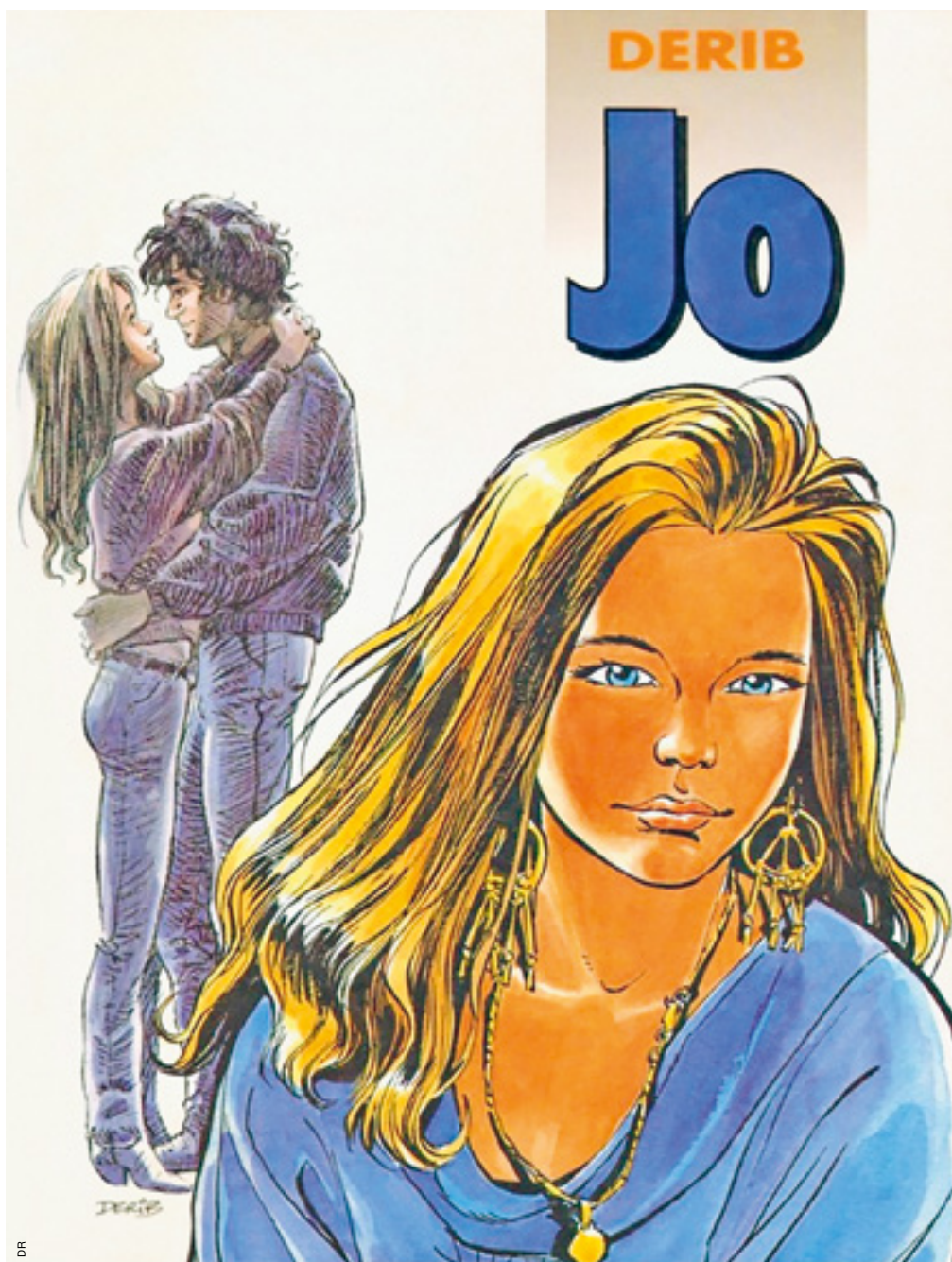
Couverture de la BD «Jo» de Derib qui dépeint avec force la réalité du sida en Suisse. Sa lecture durant sa jeunesse marque Alexandra Calmy, aujourd'hui professeure à la Faculté de médecine.

du dictateur Jean-Claude Duvalier, dit «Bébé Doc». Elle est immédiatement confrontée à une situation sociale et sanitaire à mille lieues de celle de la Suisse, la peur du sida venant s'ajouter à une série de maux désespérante.

«J'ai été frappée par ce que j'ai vu et entendu, souligne-t-elle. Cela a renforcé mon envie de pragmatisme. C'est là que je voulais être. Aider les gens devant moi. Surtout les plus vulnérables. C'est ainsi que je pensais avoir de l'impact sur les choses. À mon retour, j'ai donc commencé mes études de médecine.»

Dès le départ, elle cherche à en savoir plus sur le sida. Elle veut mieux appréhender cette épidémie qui, par son ampleur, sa mortalité, sa complexité et le fait qu'elle touche des populations vulnérables et marginales, se présente déjà comme la maladie du siècle. Elle est engagée sur le BIPS, le Bus itinérant prévention sida (maintenant Bus prévention santé) qui, entre autres, offre aux usagers de la drogue des échanges de seringues. Cela lui permet de gagner un peu d'argent et, à 20 ans, elle quitte la maison pour s'installer avec son compagnon dans un petit appartement. Durant ces années, elle a soif de découverte et effectue plusieurs stages au Burkina Faso, au Mali et au Canada.

Le réveil et la gifle À la fin de sa dernière année d'études en 1994, elle part de nouveau, sans même attendre la cérémonie de remise des diplômes. Elle s'envole avec Médecins sans frontières (MSF) pour trois mois au Rwanda, quelques semaines seulement après le génocide des Tutsis. Si Haïti a joué le rôle de réveil, le Rwanda lui assène une gifle. Elle est postée au nord du pays. On lui a parlé de choléra mais elle y trouve la shigellose, une diarrhée infectieuse aiguë. Et surtout les stigmates des massacres récents, avec des corps gisant encore dans les rivières. Dans ce pays dévasté, elle rencontre des gens affables, alors qu'à peine quelques jours plus tôt, certains d'entre eux tuaient leurs voisins à coups de machette. Elle perd ses repères. Elle est partie avec MSF, séduite par la philosophie de l'ONG basée sur l'action sur le terrain et le témoignage. Mais



là, elle doit surtout encaisser et faire face. L'expérience lui coupe le souffle, mais pas les ailes. De retour à Genève, elle poursuit durant deux ans sa formation aux HUG et à l'Hôpital de Martigny avant de remettre les voiles, toujours avec MSF, mais au Cambodge cette fois-ci. Elle y reste un an, délivrant des soins de santé primaire et animant des ateliers de prévention du sida. Après cette expérience, elle mettra des mois avant de pouvoir marcher de nouveau normalement dans un pré sans craindre à tout instant de poser le pied sur une mine.

Elle intègre l'Unité VIH/sida en 1998 en tant qu'interne sous la direction de celui qui deviendra son mentor, Bernard Hirschel, aujourd'hui professeur honoraire à la Faculté de médecine. C'est lui qui, 2 ans auparavant et grâce à l'action décisive du conseiller d'État

Guy-Olivier Segond, a réussi à administrer à ses patients genevois les premières trithérapies sans attendre l'autorisation de l'Office intercantonal de contrôle des médicaments (ancêtre de Swissmedic) et à sauver des vies.

«En 1996, la condamnation à mort des séropositifs s'est subitement muée en un immense espoir de survie, rappelle Alexandra Calmy. C'est une victoire majeure de la médecine. Mais le sida est bien plus qu'une pathologie. Cette maladie se trouve à l'interface de la médecine, de la société, de la politique et de l'idéologie. Et le fait de travailler avec les médecins, les scientifiques, les associations, les patients ou encore les industriels, c'est ce qui me fascine et me motive.»

Aux antipodes En 2005, elle décide de partir, une fois de plus, pour compléter sa formation académique. Ce sera l'Australie, avec son

HAÏTI ET LE SIDA

Selon des études récentes, dont un article paru en 2007 dans les «PNAS», Haïti est identifié comme l'épicentre de la pandémie du sida. Transmis du singe à l'humain en Afrique subsaharienne au début du XIX^e

siècle, le VIH se serait d'abord diffusé à bas bruit en République démocratique du Congo avant de contaminer des travailleurs haïtiens expatriés. Ceux-ci l'auraient ensuite ramené dans leur pays dans les années 1960.

Quelques années plus tard, à la faveur des dons du sang et de l'émigration, le virus a trouvé son chemin jusqu'aux États-Unis et au-delà.

compagnon pédiatre et leurs trois filles dont des jumelles âgées de 4 ans et une aînée de sept. À Sydney, Alexandra Calmy rencontre les pontes mondiaux des effets secondaires des trithérapies, à savoir David Cooper et Andrew Carr, professeurs à l'Université de Nouvelle-Galles du Sud. Elle effectue sous leur direction une thèse de Doctorat en recherche clinique portant sur l'optimisation des traitements antirétroviraux.

Ce séjour aux antipodes représente l'occasion de se décentrer, de vivre une tout autre réalité, dans un pays où les gens n'ont aucune idée d'où se trouve la Suisse. C'est à cette époque d'ailleurs que la mère d'Alexandra, à des milliers de kilomètres et plusieurs océans de là, devient présidente de la Confédération pour la première fois.

La parenthèse australienne dure près de trois ans et Alexandra revient aux HUG en tant que cheffe de clinique scientifique. En 2011, succédant à Bernard Hirschel, elle prend la direction de l'Unité VIH/sida. À ce poste, elle contribue notamment à créer aux HUG un buyer's club, c'est-à-dire une structure qui permet aux patients ne bénéficiant pas de l'assurance maladie obligatoire d'accéder aux traitements antirétroviraux génériques fabriqués en Inde et vendus beaucoup moins cher qu'en Suisse.

Le «patient de Genève» *«J'ai connu de nombreuses phases de l'épidémie du sida, note Alexandra Calmy. J'ai toujours dit que j'aimerais voir avant ma retraite des personnes guéries du sida.»* Et c'est ce qui arrive lorsque Romuald, vivant avec le VIH depuis 1990, bénéficie en 2018 d'une greffe de moelle pour un cancer du sang. L'opération effectuée aux HUG est un succès et s'accompagne d'une diminution des cellules portant le VIH. Le traitement antirétroviral est alors progressivement allégé et définitivement arrêté en novembre 2021. Après plus de deux ans sans traitement, son virus est toujours indétectable dans le sang. Le «patient de Genève», comme on l'appelle désormais, devient la sixième personne séropositive au monde à vivre une rémission

prolongée du VIH. Ce qui rend l'exemple de Romuald remarquable, c'est que les cellules qu'il a reçues lors de la greffe ne possèdent pas la mutation protectrice présente chez les cinq autres rescapés. L'histoire de Romuald est en phase de soumission pour publication dans une revue scientifique. Alexandra Calmy et ses collègues ont déjà préparé un projet de recherche pour tester des approches et des hypothèses scientifiques concernant cette situation clinique rare.

En première ligne Parallèlement à cet épisode, le monde subit une des pires crises sanitaires de notre époque, celle du Covid-19. Alexandra Calmy la vitra en première ligne. La pandémie de ce nouveau coronavirus se déroule dans un espace-temps entièrement différent de celui du sida. L'accélération de

«SUR LA BASE DE TOUTES LES ÉTUDES SUR LA QUESTION, NOUS POUVONS DIRE QUE NOUS AVONS PERDU CE PARI DE L'HYDROXY-CHLOROQUINE.»

la recherche et l'effort mondial sont vertigineux. Lorsqu'elle voit arriver les premiers patients et les lits déborder dans les couloirs, elle n'en croit pas ses yeux, pourtant habitués à des situations médicalement critiques. À un moment donné, les HUG comptent plus de 100 patients intubés en même temps et tous les espaces de l'hôpital sont dédiés à la prise en charge du Covid-19.

Alexandra Calmy est intégrée dans le groupe des «guidelines covid» aux HUG puis dans la «task force fédérale d'experts et d'expertes du

Covid-19» dont elle préside le groupe des soins cliniques. Elle reçoit également un financement du Fonds national pour la recherche scientifique pour tester un traitement prophylactique. *«Je me suis investie dans le Covid-19 – et plus tard dans la variole du singe – parce qu'il s'agit d'une pandémie ayant les mêmes ressorts que celle du sida, explique-t-elle. Il faut gérer la propagation du virus, éviter les discriminations, développer des tests gratuits, trouver des médicaments et les rendre accessibles, etc.»*

Comme pour nombre de ses collègues, les médias la sollicitent souvent. Elle décide de restreindre ses interventions à son domaine de prédilection, celui des traitements et des nouvelles molécules. Cette fonction en relations publiques lui demande beaucoup de travail. Elle se remémore le conseil de sa mère pour qui il ne faut «parler en public que lorsque le message est bien préparé et clair».

Contrairement au sida où la population salue chaque progrès thérapeutique, le Covid-19 éveille une franche hostilité chez une partie du public qui accuse les médecins de collusion avec les firmes pharmaceutiques. Quand, au téléjournal, elle annonce que l'administration de l'hydroxy-chloroquine aux malades était certes un pari légitime mais que, sur la base de toutes les études sur la question, *«nous pouvons dire que nous avons perdu ce pari de l'hydroxychloroquine»*, elle se fait insulter sur les réseaux sociaux.

Cela n'entrave en rien le cours de sa carrière. En 2021, elle est nommée professeure ordinaire et, depuis fin 2023, elle partage son temps entre l'Unité HIV/sida et le Centre de recherche clinique. Et, devenue cette année membre de l'Assemblée mondiale de l'International AIDS Society, elle contribuera à l'organisation des prochaines conférences mondiales sur le sida.

Anton Vos

À LIRE

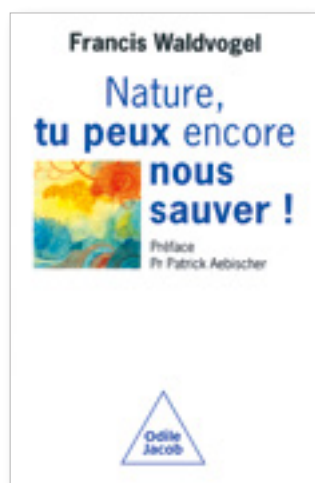
LE SALUT DE L'HUMANITÉ EST DANS LA NATURE

Le Sahel est sous l'eau, la Californie est à sec. Les océans n'ont jamais été aussi chauds et les glaciers fondent comme un sorbet en plein soleil... Pour enrayer ce qui ressemble de plus en plus à une spirale infernale, Francis Waldvogel, professeur honoraire de la Faculté de médecine et fondateur du World Knowledge Dialogue, a sa petite idée: s'inspirer de ce qui se passe autour de

nous. En un peu plus de deux siècles de croissance linéaire, l'être humain est en effet parvenu à mettre en péril le milieu dans lequel il vit. Jusque-là, la Terre s'était maintenue en équilibre – ne manquant jamais de ressources et ne produisant pas de déchets – depuis l'apparition de la vie, soit il y a plus de 3 milliards d'années. Le secret de cette réussite tient, selon Francis Waldvogel, à un fonctionnement par cycle et à un génie organisationnel qui se manifeste tant à l'échelle de l'évolution millénaire qu'au niveau microscopique. C'est vrai des grands cycles vitaux comme celui de l'air ou de l'eau, mais aussi des écosystèmes microbiens qui, fondés sur la coopération et la symbiose, s'avèrent d'une incroyable efficacité. L'être humain, lui, fait tout le contraire. Pour fabriquer des objets dont la durée de vie se limite parfois à quelques minutes, il transforme du pétrole – une matière première que la nature a mis des millions d'années à produire – en plastique. Un matériau qui a la fâcheuse caractéristique de se dégrader très lentement et qu'on retrouve aujourd'hui par

millions de tonnes dans les océans et jusqu'aux sommets des montagnes les plus hautes. Tout cela, alors même qu'il existe sur notre planète de nombreux polymères parfaitement dégradables, comme le collagène. Faire machine arrière serait toutefois absurde, convient l'auteur. Mais changer de route reste possible, comme un témoin le chemin parcouru pour reconstituer la couche d'ozone à la suite du protocole de Montréal de 1987. Au prix, peut-être, d'un petit supplément de modestie: «L'être humain est extrêmement orgueilleux, constate l'ancien médecin. Après avoir été l'otage de la nature pendant des millénaires, il pense à tort, depuis trois cents ans, en être devenu le maître. Le temps est venu d'en devenir le partenaire.»

«**Nature, tu peux encore nous sauver!**», par Francis Waldvogel, Éd. Odile Jacob, 228 p.



PROTESTANTISME, RÉPUBLIQUE ET DÉMOCRATIE

«*Le protestantisme seul nous donne la République.*» La formule, utilisée par Jules Michelet au lendemain des révolutions de 1848, se veut frappante. L'historien français est pourtant loin d'être le premier à s'emparer de cette idée et à suggérer une affinité historique entre la révolution ecclésiastique protestante de la Renaissance et l'affirmation de nouvelles idées politiques, fondées sur la liberté, le libre examen ou le rejet des pouvoirs tyranniques. À sa façon, il reprend en effet des assertions qui sont courantes depuis le milieu du XVIII^e siècle et qui voient dans l'ensemble des idées issues de la Réforme un puissant vecteur de transformation des sociétés européennes. Dans cet ouvrage, Marc Aberle, postdoctorant au Département d'histoire générale (Faculté des lettres), mène une enquête à rebours qui conduit le lecteur à remonter le temps pour comprendre le triomphe moderne de la république.

«**La Démocratie du croire**», par Marc Aberle, Éd. Alphil, 772 p.



LE DICO DU PAYSAGE

Après une première parution consacrée aux enjeux sensibles, politiques et complexes du paysage, l'équipe de recherche Didactique du paysage publie un ouvrage-outil qui s'intéresse aux mots utilisés pour enseigner ce domaine. Conçu sur le mode de l'encyclopédie et croisant questionnements didactiques et enjeux paysagers,

ce second opus regroupe 35 entrées sélectionnées de concert par les chercheurs et chercheuses, comme «nature», «commun et bien commun», «qualité paysagère» ou encore «transition écologique». Les auteurs mettent le sens des mots en discussion, avec des définitions formulées à partir de ressources bibliographiques et d'expériences d'enseignement. Chaque notice présente le terme ou le syntagme, expose des éléments de définition ainsi que des mots proches et ceux qui lui sont associés. Les enjeux et pistes didactiques ainsi que les obstacles à l'emploi du terme ou de l'expression en situation de formation sont ensuite dessinés. En fin d'ouvrage, une bibliographie rassemble les références mobilisées avec un index permettant de revenir sur des points précis. Synthétique et accessible, cette publication s'adresse à toute personne souhaitant réfléchir à des situations d'enseignement et/ou d'apprentissage autour des enjeux du paysage, à des dispositifs de formation ou d'animation avec des habitant-es, des élu-es, etc. Un troisième tome, à venir, présentera les résultats des recherches scientifiques menées par l'équipe.

«Avec le paysage. Des mots pour apprendre et enseigner», par Léa Sallenave, Anne Sgard, Sandrine Billeau (dir.), MétisPresses 240 p.



ÉDUIQUER OU PUNIR?

Comment gérer la délinquance juvénile sans recourir à la coercition pénale? La question traverse l'ensemble de cet ouvrage qui retrace l'émergence de ce que l'on appelle aujourd'hui le travail social hors murs. Avec, en contrepoint, une interrogation sur l'augmentation des hospitalisations psychiatriques non volontaires.

«Penser le social hors la loi», par Christian-Nils Robert, Éd. Georg, 82 p.



TOUT SAVOIR SUR LA «LPD»

Ce «PetitCcommentaire» offre un panorama complet du nouveau droit suisse de la protection des données entré en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Les auteurs explicitent chaque disposition à la lumière des travaux préparatoires, de la jurisprudence et d'exemples pratiques.

«Petit Commentaire LPD. Loi sur la protection des données», par Yaniv Benhamou et Bertil Cottier (éds.), Helbing Lichtenhahn Verlag, 695 p.



ÉTHIQUE ET SEXUALITÉ

Ancien professeur à la Faculté de théologie, Éric Fuchs (1932-2003) livrait en 1979 un texte dessinant une éthique chrétienne de la sexualité qui, depuis, fait référence. Dépouillée de quelques passages un peu datés, cette réédition confirme que sa pensée reste d'actualité.

«Le Désir et la tendresse. Pour une éthique chrétienne de la sexualité», par Éric Fuchs, Éd. Labor et Fides, 320 p.



DÉMYSTIFIER L'«E-LEARNING»

Boosté par l'épidémie de Covid-19, l'enseignement à distance a souvent été mis en œuvre sans préparation ni formation spécifique. En dix chapitres, cet ouvrage s'attache à déconstruire différents mythes qui hypothèquent les chances de réussite de l'apprentissage au moyen de ce type d'outils pédagogiques.

«Apprendre à distance», par Éric Sanchez et Elsa Paukovic, Ed. Retz, 173 p.

PLUS DE CONNECTIONS

AVEC SUNRISE YOUNG MOBILE

**PROFITES-EN
DÈS
MAINTENANT**

- ✓ 50% sur ton nouvel abonnement mobile* - sans engagement contractuel
- ✓ 50% sur ton demi-tarif CFF
- ✓ 25% sur nos billets de festivals et concerts**

**Nous t'attendons dans l'un
des Sunrise Shops suivants:**

Genève
Confédération



Genève
Rue de Carouge



* Les abonnements Up Mobile Young ne coûtent que la moitié des prix réglementaires Up Mobile, sauf Up Mobile S Young.

** Sur les billets pour des événements Sunrise Moments sélectionnés, p. ex. 25% sur des billets Moon&Stars. Des conditions particulières s'appliquent.